BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE

V

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Acte d'accusation.

Rapports de MM. les Drs Paul Bernard, Lacassagne, Brouardel, Mottet et Ballet. — Documents divers.

PAR

A. LACASSAGNE

Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon

Avec dessins, portraits et fac-simile, 4 planches hors texte



LYON

A. STORCK, Éditeur

78, rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS

G. MASSON, Éditeur

120, boulevard St-Germain

1891

L'AFFAIRE GOUFFÉ







BIBLIOTHÈQUE DE CRIMINOLOGIE
V

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Acte d'accusation.
Rapports de MM. les Drs Paul Bernard, Lacassagne,
Brouardel, Mottet et Ballet. — Documents divers.

PAR

A. LACASSAGNE
Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon

Avec dessins, portraits et fac-simile, 4 planches hors texte





LYON
A. STORCK, ÉDITEUR
78, rue de l'Hôtel-de-Ville

PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
120, boulevard St-Germain

1891

L'AFFAIRE GOUFFÉ

I

Acte d'accusation. — Rapports de MM. les docteurs Paul Bernard, Lacassagne, Brouardel, Motet, Ballet

Par A. LACASSAGNE

ACTE D'ACCUSATION

La découverte du crime

Dans la soirée du 29 juillet 1889, un sieur Landry se présenta au commissariat de police du quartier Bonne-Nouvelle pour faire connaître la mystérieuse disparition de Gouffé, son beau-frère, huissier à Paris, qu'on n'avait revu ni à son étude, rue Montmartre, ni à son domicile particulier, rue Rougemont, depuis la soirée du 26.

Landry était accompagné dans cette démarche par un nommé Remi Launé, agent d'affaires à Sèvres, se disant ami intime du disparu.

D'après la déclaration de ces deux personnes, l'huissier Gouffé était dans une situation prospère. Veuf depuis de longues années, il vivait avec ses deux filles, rentrant régulièrement pour les heures des repas, et n'avait pas l'habitude de découcher. Lorsque les encaissements du jour avaient été de quelque importance, ce qui se produisait fréquemment, il rapportait par prudence son argent à l'appartement de la rue Rougemont. Il n'avait projeté aucun voyage, sa santé robuste rendait impossible tout accident, et il n'était pas possible d'admettre l'hypothèse d'un suicide.

Landry exposa d'autre part le motif de ses inquiétudes : l'huissier Gouffé, dissimulait, sous ces apparences méthodiques, une existence agitée. Il avait de mauvaises mœurs. Son beau-frère nomma spontanément deux de ses maîtresses, et Remi Launé ajouta, sous forme de confidence, que son ami était très volage et très entreprenant et qu'il avait fort bien pu être attiré dans un guet-apens.

En dehors même de cette appréciation, la pensée d'un assassinat, ayant le vol pour mobile prenait, dès le début, beaucoup de consistance.

En effet, l'huissier avait quitté son étude le 26, à six heures et demie du soir; il avait été vu pour la dernière fois, sur le boulevard Montmartre, à sept heures dix minutes; et à neuf heures environ, un inconnu s'était introduit dans l'étude, ayant en sa possession les clefs de Gouffé, y était resté quelques instants, et, interpellé par le concierge lors de sa réapparition dans l'escalier, avait pris la fuite sans laisser voir son visage. A la vérité, le coffre-fort n'avait pas été ouvert, et une somme de 14,000 fr. en billets, placée à découvert derrière les dossiers, n'avait pas été enlevée; mais une dizaine d'allumettes-bougies, à demi-consumées et jetées sur le parquet, révélaient les recherches auxquelles s'était livré le malfaiteur.

Réduite à ces indications trop vagues, la police ne put d'abord conduire utilement l'enquête. Remi Launé, qui pouvait l'éclairer sur l'heure, s'était gardé de dire qne le nommé Eyraud, homme sans ressources et sans scrupules, lui avait quelques jours auparavant demandé des renseignements sur la fortune de Gouffé, et que celui-ci avait un caprice pour la fille Bompard, fille très corrompue et maîtresse du même Eyraud.

L'instruction se poursuivait donc sans données précises, lorsque, le 13 août, le cadavre d'un homme fut trouvé sur le versant d'un glacis boisé, dans la commune de Millery, près de Lyon. Ce cadavre était dans un état complet de putréfaction; il était placé dans un sac en toile cirée. Plus tard, sur le parapet d'où l'on avait certainement fait rouler le corps pour le précipiter vers le Rhône, un habitant découvrit une petite clef.

Par malheur le cantonnier Coffy avait retiré le sac à l'aide d'un tri-

dent, ce qui avait encore déformé le cadavre. Aussi, le sieur Landry, conduit à Lyon, ne reconnut pas les restes de son beau-frère, et le médecin commis, étant insuffisamment renseigné, conclut à la non-identité de Gouffé et du cadavre.

Cependant, le surlendemain 15 août, le hasard fit retrouver à St-Genis-Laval, commune voisine de celle de Millery, dans un fossé couvert de broussailles, les morceaux d'une grande malle brisée. La clef découverte près du cadavre s'adaptait parfaitement à la serrure, un de ses clous, qui manquait, avait été relevé à Millery, et l'odeur, comme les taches remarquées sur la paroi intérieure des débris, ne laissaient aucun doute; c'était incontestablement dans cette malle que le corps recueilli à Millery avait été transporté.

D'où était venue cette malle et son funèbre contenu ? Une étiquette adhérait encore à l'une des planches et permettait d'apprendre que le tout avait voyagé de Paris à Lyon, par chemin de fer, à la date du 27 juillet 1888 ou 1889, le dernier chiffre étant à peu près effacé. Un expert local crut lire 1888, mais les registres de la compagnie P.L.M. permirent de rectifier l'erreur et d'acquérir la certitude que le voyage avait été effectué le 27 juillet 1889, c'est-à-dire le lendemain même de la disparition de Gouffé.

Par les soins du parquet de Lyon, la malle avait été reconstruite, et l'instruction allait s'avancer d'une marche assurée, lorsqu'un cocher de fiacre de Lyon, nommé Laforge, cédant au désir insensé de jouer un rôle, s'avisa de produire un récit mensonger du transport de la malle sur sa voiture et de la projection du cadavre dans le ravin, en sa présence. Pressé de questions, il alla jusqu'à dénoncer trois individus, détenus alors sous l'inculpation d'un autre crime. Cette déplorable imposture, dont d'ailleurs Laforge a été justement puni depuis lors, entrava et dissémina les efforts de la police.

Cependant, l'information suivait son cours à Paris. Avec un soin infatigable, on recueillit, à toutes les sources sérieuses, les renseignements les plus détaillés sur la taille, la conformation, les particularités physiques de Gouffé; on ne négligea pas même de recueillir sur son peigne quelques cheveux; et, fournissant ainsi un signalement indiscutable, que la description d'une ancienne blessure à l'os d'une

jambe complétait encore, on fit appel aux lumières de M. le docteur Lacassagne. Le savant professeur, à l'aide de ces documents multiples, fit pour ainsi dire revivre le squelette placé à son amphithéâtre, et n'hésita pas dans ses conclusions : le cadavre transporté le 27 juillet de Paris à Lyon était bien celui de Gouffé.

Entre temps on reconstituait la vie de l'huissier; ses relations et ses habitudes étaient mises en lumière. C'est ainsi qu'on apprend qu'il avait fréquenté Eyraud, homme plus que suspect, ainsi que Gabrielle Bompard, fille de mœurs dissolues, et que ceux-ci avaient quitté précipitamment Paris le 27 juillet. Or, le 27 juillet était le lendemain de la disparition, le jour du transport du cadavre. Un mandat d'arrêt fut décerné contre eux le 29 novembre.

Le mois suivant, c'est-à-dire le 21 décembre, la malle trouvée à Saint-Genis-Laval était reconnue à Londres; cette malle avait été vendue à Eyraud et à la fille Bompard.

Michel Eyraud et Gabrielle Bompard

A dater de cette heure, la vérité était connue ; la justice possédait le nom des coupables.

On s'efforça aussitôt d'opérer leur arrestation ; mais l'entreprise était ardue. Eyraud, habitué aux voyages, parlant plusieurs langues, connaissait bien l'Amérique ; la fille Bompard portait le costume masculin au point de faire illusion aux plus sagaces. Enfin, le bruit excessif fait autour de ce crime et de ces criminels pouvait faire connaître ou deviner à ceux-ci les découvertes obtenues et les résolutions arrêtées. La poursuite présentait donc les plus grandes difficultés. Les agents de la sûreté visitèrent l'Angleterre, et de là passèrent au Nouveau-Monde. A New-York, Eyraud fut manqué de quelques jours seulement ; sa trace, recherchée jusqu'à San-Francisco, ne put être reprise. Enfin, le 22 janvier 1890, la fille Bompard se présenta à la préfecture de police, accompagnée d'un sieur Garanger, et fit la révélation du crime. Eyraud, dit-elle, avait assassiné Gouffé, non avec sa participation, mais en sa présence.

Il convient de faire remarquer ici que sa confession ne fut pas sincère. Son étrange absence de sens moral, son vaniteux besoin de la mise en scène, et plus encore sa préoccupation constante d'altérer les faits pour ne s'attribuer dans l'assassinat de Gouffé que le rôle de spectatrice, entachèrent son récit d'inexactitudes et d'invraisemblances; mais sur tous les points principaux qui ne touchent pas à sa coopération matérielle, elle a dit la vérité. L'instruction en a acquis la preuve, après avoir contrôlé une à une toutes ses assertions.

Comment cette fille se trouvait-elle à Paris, séparée d'Eyraud, le 22 janvier 1890? Elle l'expliqua, ainsi que son compagnon Garanger. Arrivée le 7 septembre précédent à Québec avec Eyraud, lors de leur fuite commune, elle avait cherché un refuge successivement à Montréal, Vancouver, Victoria, San-Francisco. Déguisée en jeune homme pendant la traversée, se faisant ensuite passer pour la fille d'Eyraud sous le faux nom de Berthe Vanaërt, elle partageait avec impatience cette vie incertaine et misérable à laquelle les avait condamnés un assassinat sans profit.

Son acolyte, d'autre part, cherchait l'occasion de se créer des ressources à n'importe quel prix, lorsqu'ils firent l'un et l'autre la rencontre du sieur Garanger, d'origine française, voyageur un peu aventureux, peut-être aussi un peu naïf, ayant quelque fortune et du crédit. Ils jetèrent aussitôt leur dévolu sur lui, visant surtout à la bourse. Eyraud pour l'escroquer, sinon pis, Gabrielle pour en faire son amant. Pris bien vite au double piège, Garanger dut son salut à la cupidité de la fille Bompard, qui résolut de le conserver pour elle seule et d'échapper par lui au dénûment. Elle partit donc avec Garanger, en abandonnant Eyraud et se fit ramener à Paris.

Probablement les séductions de la grande ville l'attiraient après l'exil pénible qu'elle venait de subir; plus probablement elle s'imaginait qu'en venant accabler Eyraud à distance, par des révélations savamment étudiées, elle se déchargeait de sa responsabilité propre. C'est ce qu'elle tenta avec une réelle finesse, avec beaucoup de discernement et d'esprit de suite; mais il était aisé de saisir où commençait le mensonge dans ses récits, et l'instruction lui refusa le rôle de témoin qu'elle briguait, pour lui assigner celui de co-auteur.

Bientôt après la lumière se fit, éclatante et complète, quand Eyraud eut pris lui même la parole, en déclarant que tous les deux avaient de concert assassiné Gouffé.

Eyraud, réduit à la dernière extrémité et déconcerté après le départ imprévu de Garanger et de la fille Bompard, erra de New-York à Philadelphie, du Mexique à la Havane, changeant de nom à chaque étape.

Aussi incapable de remords que sa maîtresse, il vécut d'escroqueries, courut les lieux de débauche et rédigea pour un journal la relation audacieusement mensongère de la mort violente de Gouffé. Puis, reconnu à la Havane, il y fut arrêté par la police espagnole. Les formalités d'extradition furent accomplies sans retard et il fut écroué à Paris le 30 juin dernier. Alors, après quelques vaines réticences, il dut préciser ses aveux; et ses déclarations réitérées, suivies de sa confrontation avec la fille Bompard, ont enfin livré le dernier mot du drame sanglant du 26 juillet 1889.

C'est cet exposé définitif qu'il convient de faire actuellement.

Eyraud est représenté par les témoins comme un homme sans moralité, sans probité, violent et capable de tout. Fils de négociants, il a reçu une certaine instruction, mais son inconduite ne lui a jamais permis de conquérir la situation à laquelle il aurait pu prétendre.

En 1863, faisant partie de l'expédition du Mexique en qualité de caporal de chasseurs à pied, il déserte devant l'ennemi. Plus tard, ayant épousé une honnête femme qui lui apporte une dot de 40,000 fr., il va représenter au Nouveau-Monde une maison anglaise dont les chefs le congédient en le qualifiant de chevalier d'industrie.

Devenu ensuite distillateur à Sèvres, il se ruine en débauches et conduit ses maîtresses de rencontre dans des restaurants situés à quelques pas du domicile conjugal. Il est déclaré en faillite, le passif est évalué à 450,000 francs. Réduit aux expédients, il essaie de dépouiller sa mère et répond à la résistance de celle-ci par des menaces de mort.

Il trouve enfin à s'associer avec un commissionnaire en marchandises du nom de Fribourg, dont il dévore bientôt la commandite par ses gaspillages et ses infidélités. La faillite est déclarée. C'est en 1888,

qu'il entre en relations avec la fille Bompard. Celle-ci affirme qu'elle l'a connu en sollicitant un emploi dans la maison Fribourg, gérée par lui. Eyraud soutient au contraire qu'il a été racolé par elle sur le trottoir du boulevard.

Quoi qu'il en soit, cette fille venait d'arriver à Paris lorsqu'ils se lièrent. Fille d'un marchand de métaux du département du Nord, dont la position est aisée, n'ayant plus de mère, Gabrielle Bompard a été élevée dans de bonnes maisons d'éducation en Belgique et en France.

Mais elle a été partout congédiée à raison de sa nature indisciplinée et vicieuse. Ce fut à tel point que son père crut nécessaire de la placer comme pensionnaire au Bon-Pasteur d'Arras. Le sieur Bompard vivait avec une gouvernante sur le pied d'une intimité plus que suspecte. Gabrielle, en rentrant au logis paternel, se lia sans répugnance avec cette femme et la prit même comme confidente de ses aventures amoureuses. Après avoir noué et rompu plusieurs intrigues, s'ennuyant dans sa ville natale, elle partit pour Paris. Son père lui fit passer d'abord quelques centaines de francs; et bien vite l'accusée n'eut plus recours qu'au libertinage.

C'est alors qu'elle devint la maîtresse d'Eyraud. Celui-ci la fit rouler plus bas encore, jusqu'au cynisme. Il la poussait à fréquenter les mauvais lieux par esprit de lucre; et jusque dans ces maisons-là le langage ordurier de Gabrielle causait scandale. Eyraud, marié, père de famille, qui devait bientôt loger sa concubine à Levallois, près de son domicile conjugal, partageait les produits de la prostitution de cette fille de vingt ans. En vain il proteste : un jour Gabrielle se vantait d'avoir reçu des propositions d'un homme riche et annonçait qu'elle ne cèderait que pour cinquante mille francs.

Eyraud lui dit alors :

— Nous mangerons cet argent ensemble.

— Oui, répond l'accusée, tu seras mon m.....

Cependant, ces ressources honteuses étaient insufisantes, Gabrielle employait avec les fournisseurs de ses objets de toilette des manœuvres frisant l'escroquerie; Eyraud se mettait dans le cas de provoquer des plaintes au parquet; la caisse de Fribourg était à sec. C'est

alors que les deux accusés s'arrêtèrent à la pensée d'attirer quelque opulent débauché à un rendez-vous galant et de le dépouiller, vivant ou mort.

Préparatifs de l'assassinat.

Quelle serait la victime? Ils hésitèrent sur le choix. Ils connaissaient l'huissier Gouffé, qu'ils rencontraient au café Gutenberg, boulevard Poissonnière. Rémi Launé, l'agent d'affaires de Sèvres, les avait mis en rapport, et Gouffé montrait du goût pour celle qu'il appelait « la petite ». Mais alors ils ne le croyaient pas suffisamment riche et préféraient une autre proie. Laquelle? Gabrielle Bompard proposa à Eyraud de lui amener un riche bijoutier, retiré des affaires, qui semblait la poursuivre. Mais elle ignorait son adresse exacte et s'était brouillée avec la femme chez laquelle elle l'avait rencontré. Il fallut donc y renoncer; Gabrielle offrit alors d'attirer dans le piège un sieur R..., puis un sieur de L...

En attendant une décision sur ce point, il était urgent de tout préparer pour que le forfait pût être accompli à l'heure opportune. Il s'agissait à l'origine d'extorquer une grosse somme par voie de chantage, aussi les verrons-nous munis de papier, de plumes et d'encre, afin de faire signer des billets.

Mais, comme toute victime échappée en pareil cas au guet-apens, refuse de payer et porte plainte, sa mort seule peut laisser leur valeur aux signatures; l'homme, quoi qu'il fît, était donc d'avance condamné à périr; c'est ce qu'a très bien reconnu Eyraud, en répétant dans ses interrogatoires qu'il voulait voler et non tuer, mais qu'il avait néanmoins tout prévu pour la disparition du cadavre en cas d'accident.

On va maintenant voir à l'œuvre ces deux êtres qui ont délibérément conçu le crime, et qui vont, avec un effrayant sang-froid, en préparer la réalisation.

Le 1er juillet 1889, Eyraud, sous le coup d'une plainte au parquet pour escroquerie, s'est réfugié à Londres; la fille Bompard s'occupe de trouver le théâtre de l'assassinat. Il sera nécessaire d'avoir un

appartement au rez-de-chaussée, car partout ailleurs les piétinements et la chute d'un corps pourraient être entendus. Gabrielle arrête donc un rez-de-chaussée, c'est rue de Berne, 6. Le prix mensuel est de 150 francs; afin de se l'assurer mieux, elle le loue 200 francs; et cette fille, alors si misérable qu'elle n'a pas de vêtements de rechange, paye 40 francs d'arrhes.

Le 7, elle rejoint à Londres son amant Eyraud, et tous les deux, trois jours après, vont commander chez Peters et Robinson une cordelière en soie rouge et blanche, d'une solidité toute spéciale. Le surlendemain 12, ils achèteront chez Zwantzig une malle assez grande pour contenir le corps d'un homme. C'est la malle qui a été retrouvée à Saint-Genis-Laval.

Eyraud fait encore l'emplette d'une fausse barbe, d'une corde de 4 mètres, d'une poulie et d'un moufle. Le choix de ces différents objets montre assez que, dès le 12 juillet, Eyraud et la fille Bompard avaient décidé d'attirer un homme par l'appât du plaisir dans une chambre isolée, de l'étrangler, de le pendre, puis de le cacher, cadavre replié, dans une malle.

Gabrielle revient à Paris le 14, se gardant bien d'aller occuper son logement rue de Berne, mais rapportant avec elle la malle sinistre. Elle retourne à Londres le 17, et rentre à Paris le 20, accompagnée cette fois de Michel Eyraud. Le 21, elle se rend avec Eyraud à Pygmalion où ils achètent sept mètres de toile d'emballage. Elle rentre rue de Prosny, où de cette toile elle fait un sac qui a servi de linceul à leur victime commune.

Ils n'avaient plus qu'à procéder à l'installation; mais Eyraud est éconduit rue de Berne. Gabrielle n'ayant pas pris possession à la date convenue, le rez-de-chaussée avait été loué à une autre personne. Alors les deux amants se mettent en quête d'un appartement analogue et le 24, trouvent un rez-de-chaussée conforme à leurs désirs, au numéro 3 de la rue Tronson-Ducoudray, au fond de la cour. Le prix est de 200 francs pour un mois. Ils payent 150 francs d'avance. La fille Bompard s'y installe aussitôt, sous le faux nom de Labordère. Ensuite, Eyraud se préoccupe de la solidité de la malle et de la faire doubler par un serrurier de deux bandes de fer. D'autre part, il se

procure un fort clou carré, dit support de rideau, un porte-mousqueton, une corde légère pour lier le corps d'un homme en cas d'accident, suivant son expression habituelle, et un morceau de toile cirée destiné à empêcher le sang et les déjections de se répandre.

Tout est prêt; et, à cette heure, la victime était choisie : c'était Gouffé. Eyraud, en effet, avait recueilli des renseignements de la bouche du sieur Remi Launé. Il l'avait interrogé sur le compte de l'huissier, et avait acquis la certitude que celui-ci était riche.

Cette conversation eut lieu le 25, à la taverne de Londres. Un autre détail, d'une grande importance, avait probablement aussi été révélé par Remi Launé à Eyraud, détail relatif aux habitudes de Gouffé, qui se réservait toujours le vendredi pour mener, loin de ses filles, la vie de garçon, et qui ne rentrait pas dîner rue Rougemont, Gouffé devait porter ses valeurs sur lui ou les laisser à son étude. Or, Michel Eyraud et Remi Launé parlaient de Gouffé en dînant, le jeudi 25; c'était la condamnation à mort de celui-ci pour le lendemain vendredi.

Rien n'était plus facile que d'attirer Gouffé dans le guet-apens. Depuis quelque temps Eyraud, en vue du crime, avait fait croire aux gens de son milieu qu'il avait rompu avec Gabrielle Bompard et que celle-ci était libre. La fille Bompard pouvait donc aisément assigner un rendez-vous sans exciter la défiance Quant à rencontrer Gouffé, c'était chose très simple, puisque chaque jour l'huissier allait de son étude à la rue Rougemont et réciproquement à l'heure du déjeuner. Aussi, le 26, allèrent-ils l'attendre sur le parcours. Eyraud se tint à l'écart dans un café. Gabrielle se posta dans la rue, rencontra Gouffé, l'aborda, et, dans une scène rapide qu'il est facile de reconstituer par la pensée, se fit désirer, accorda une promesse, et, finalement, on convint de se rencontrer à huit heures du soir près de la Madeleine.

L'après-midi fut consacrée aux derniers préparatifs. Les brouillons des lettres qu'on voulait dicter à Gouffé furent écrits. Puis Eyraud emprunta un marteau et enfonça le clou dans la poutre formant traverse à l'entrée de l'alcôve; à l'intérieur de cette alcôve, il fixa le moufle et la poulie, agença la corde; la fille Bompard tenait l'esca-

beau. Ensuite, à l'extrémité de la corde, ils attachèrent le porte-mousqueton, en prenant les précautions les plus minutieuses pour que les rideaux ne fussent pas déchirés et pour que le porte-mousqueton jouât facilement. Gabrielle rendit la corde invisible en la revêtant d'une étoffe de couleur sombre. Le système était compliqué par l'arrangement de la cordelière, dont les extrémités se terminaient en boucles, de façon à former nœud coulant en pénétrant l'une dans l'autre.

La chaise longue fut placée contre l'angle de l'alcôve, de telle sorte qu'un homme allongé sur ce siège devait avoir la tête à proximité de la corde et du mousqueton. Gabrielle Bompard conserva un peignoir afin que la cordelière fût naturellement placée autour de sa taille.

Eyraud porta une chaise dans l'alcôve, près du bout flottant de la corde apposée au porte-mousqueton, et, pour plus de sûreté, masqua sa cachette d'un second rideau, décroché à cet effet dans l'antichambre.

Sur la table, ils disposèrent tout ce qu'il faut pour écrire et, en outre du champagne, des biscuits, de l'eau-de-vie.

L'assassinat de Gouffé

A six heures, ils allèrent dîner place de la Madeleine. Gabrielle but du champagne ; Eyraud rentra vers sept heures et demie et s'embusqua dans l'alcôve, sur la chaise préparée à cet effet. Il faisait encore jour, mais les volets avaient été fermés. Gabrielle Bompard, en possession de la seconde clef d'entrée, alla au rendez-vous et bientôt revint en ramenant Gouffé.

Celui-ci causait et plaisantait en pénétrant dans le petit salon où elle lui avait promis le plaisir. Comme tous les autres sièges avaient été soigneusement écartés, il s'assit instinctivement sur la chaise longue. Gabrielle lui offrit du champagne ; il refusa. Alors elle se plaça bientôt sur ses genoux ; puis, tout en badinant, de façon cares-

sante, elle prit à deux mains sa cordelière et lui en entoura le cou. Tandis qu'il souriait à ce jeu, elle passa doucement une des boucles dans l'autre, derrière la tête de l'homme, et glissa la boucle saillante dans le porte-mousqueton. Aussitôt Eyraud, prévenu vraisemblablement par le mouvement qu'elle fit en se levant, tira brusquement la corde et Gouffé fut subitement suspendu. Cette effroyable et prompte exécution démontre qu'Eyraud avait combiné non le chantage, mais l'assassinat.

Gouffé pendu, ils attachèrent tous deux la corde au pied du lit pour le maintenir en l'air. Puis Eyraud enleva au mort son trousseau de clefs et, laissant à Gabrielle la garde du cadavre, courut à l'étude de la rue Montmartre. Ainsi qu'on l'a dit au début, il n'a rien trouvé; cette tentative de vol n'a pas abouti.

Quand il fut de retour rue Tronson-Ducoudray, il se mit à boire, et ensuite lui et la fille Bompard volèrent tout ce que Gouffé avait sur lui, à savoir : une pièce d'or de cent francs, un billet de banque de cinquante francs, une montre et sa chaîne en or ; une bague ornée de deux diamants, un pince-nez en écaille. Ils coupèrent sur lui ses vêtements, le mirent à nu. A cet instant, la vue d'un détail particulier de son habillement fit beaucoup rire Gabrielle. La tête étant enveloppée de toile cirée, ils firent descendre dans le sac le corps ficelé, puis le placèrent dans la malle, enfin, vers minuit, Eyraud rentra chez lui, tandis que Gabrielle Bompard se couchait, ayant à deux pas de son lit le cadavre de Gouffé.

Le lendemain, Eyraud fit ses adieux à sa femme et à sa fille ; il se fit même remettre cinq cents francs par sa femme, qui est pauvre, alléguant son besoin de faire un voyage : c'était le voyage de Millery. Quelques instants plus tard, il faisait disparaître toutes les traces du crime, essayait avec le plus grand calme d'extorquer une somme d'argent à la propriétaire et partait pour Lyon avec sa compagne et avec la malle chargée du cadavre.

Après l'assassinat, il s'était trompé de coiffure et avait sur la tête le chapeau de Gouffé. Il ne s'en inquiéta pas autrement, conserva le chapeau pendant son voyage, et, trois semaines après, Gabrielle Bompard rentra sans hésiter dans l'appartement de la rue Tronson-Ducoudray pour réclamer la coiffure oubliée par son amant.

Arrivés à Lyon le 27 juillet, vers deux heures du soir, ils firent placer la malle dans leur chambre ; les sanies du cadavre suintaient par les jointures. Le 28, dans la journée, ils se débarrassèrent comme on sait, de la malle et du cadavre. De là, ils sont allés faire une excursion à un lieu de pélerinage, et, arrivés à Marseille le 1er août, ont jeté à la mer les vêtements et les chaussures de Gouffé.

A Marseille, Eyraud a obtenu une somme de 500 francs de son frère, qui habite cette ville. De son côté, la fille Bompard s'est chargée de demander un subside à un sieur Choteau, beau-frère d'Eyraud, lequel, confident probable du crime, remit 2,000 francs. Les accusés ont séjourné à Paris du 18 au 19 août et ont, de là, gagné Londres, puis le Nouveau-Monde. Gabrielle a fait monter en pendants les diamants qui ornaient la bague de Gouffé, pendu près de son alcôve, et elle a porté ces bijoux à ses oreilles jusqu'au jour où Eyraud les lui a arrachés pour les mettre en gage.

Eyraud, vaincu par l'évidence, a tout avoué. La fille Bompard, sans nier aucun des faits, cherche à rejeter sur Eyraud toute la responsabilité morale du crime. Mais l'instruction a fait justice de ce système invraisemblable. La perversité de cette fille est telle qu'on a jugé utile de la faire examiner par des médecins, afin de savoir si l'on ne se trouvait pas en face de quelque phénomène anormal. Mais les hommes de l'art ont constaté chez elle l'entier discernement et la complète responsabilité.

Les chefs d'accusation

En conséquence :

Eyraud (Michel) et fille Bompard (Gabrielle) sont accusés :

D'avoir, le 26 juillet 1889, à Paris, commis un homicide volontaire sur la personne du sieur Gouffé (Toussaint-Augustin).

Avec ces circonstances que ledit homicide volontaire a été commis :

I — Avec préméditation ;

II — Avec guet-apens.

III — Qu'il a précédé, accompagné, suivi et facilité les crimes de vol ci-après spécifiés.

2° D'avoir, le 25 juillet 1889, soustrait frauduleusement une somme d'argent, de bijoux et divers objets mobiliers au préjudice dudit sieur Gouffé ;

Avec ces circonstances que ladite soustraction a été commise :

I — La nuit ;

II — Par deux ou plusieurs personnes ;

III — Dans une maison habitée.

Eyraud Michel :

D'avoir, le 26 juillet 1889, à Paris, tenté de commettre une soustraction frauduleuse au préjudice dudit sieur Gouffé, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Avec ces circonstances que ladite tentative d'exécution a été commise :

I. La nuit ;

II — Dans une maison habitée.

Crimes prévus par les articles 296, 302, 304, 2 et 386 du Code pénal.

II

Rapport de M. le Dr Paul Bernard

AFFAIRE DE MILLERY

Je soussigné, Paul-Antoine-Jules Bernard, docteur en médecine, ancien préparateur au Laboratoire de médecine légale, médecin-expert des Tribunaux de Lyon, demeurant rue Vaubecour, 2, sur la requête de M. Bastid, juge d'instruction, en date du 13 août 1889, serment préalablement prêté, me suis transporté le même jour, dix heures du soir, en compagnie de ce magistrat et de M. Bérard, substitut du procureur de la République, à la Tour de Millery, à l'effet de constater l'état du cadavre d'un inconnu enfermé dans un sac.

A. Levée de corps.

A 150 mètres environ de la gare de Millery sur le bord d'un petit chemin qui, longeant la voie ferrée et le Rhône remonte vers la route départementale et à la limite d'un petit bois qui s'étend en pente rapide depuis la route numéro 17 (bis) jusqu'au sentier, nous trouvons, reposant sur de la paille, un sac en toile d'où émerge par une déchirure, la région postérieure d'une tête informe ainsi qu'une partie du tronc. Le cadavre est dans un état de putréfaction très avancée et exhale une odeur nauséabonde.

Par nos soins, le sac et son contenu sont placés sur une voiture et transportés à la Faculté de médecine.

Dans l'après-midi du 14, nous avons assisté à une série de constatations et c'est le lendemain, à 8 heures, que nous avons procédé à l'examen du cadavre.

B. Description du sac, de la toile cirée et des liens.

I. — Le sac est en toile forte. Il n'a pas été acheté tout fait, mais il a dû être confectionné par les personnes qui en ont fait usage. Il est constitué par un grand morceau de toile replié sur lui-même et dont les deux côtés ont été grossièrement cousus à l'aide d'un gros fil. Il y a du sang en certains endroits du pourtour de l'ouverture; toute la surface du sac est imbibée de sérosité putride et l'imbibition augmente au fur et à mesure qu'on s'approche du fond.

Voici les dimensions du sac :

A l'ouverture, il mesure 77 centimètres de diamètre, à sa base 66; sa hauteur est de $1^{m}32$.

La tête du cadavre occupait le fond du sac.

II. *Toile cirée.* — La tête du cadavre était hermétiquement enveloppée dans une toile cirée de couleur noire qui était fixée autour du cou par plusieurs tours d'une ficelle. La toile cirée a la forme d'un trapèze mesurant en haut 74 centimètres de largeur, en bas 79 et ayant une hauteur de 97 centimètres. A droite et en haut, déchirure verticale longue de 11 centimètres.

III. *Lien.* — La ficelle qui fixait la toile cirée autour de la tête et enserrait le cou est une ficelle dite « de pain de sucre ». Elle faisait cinq fois le tour du cou et se terminait du côté gauche de la manière représentée ci-contre. Elle a un diamètre de trois millimètres et mesure comme longueur $2^{m}10$ environ.

C. Examen extérieur du cadavre.

Le corps est replié sur lui-même, les cuisses sont fléchies sur l'abdomen, les jambes pliées sur les cuisses, les pieds relevés sur le devant des jambes et les bras pendants le long du corps. Tout le corps a été ligoté et les tours de corde sont si nombreux, si enchevêtrés, qu'il est impossible de pouvoir les suivre dans leur parcours.

D'une façon générale, les deux pieds ont été liés ensemble, puis la corde passe sous le bassin et enroule d'un même tour les cuisses, les jambes et les avant-bras. De là elle redescend, passe sous la face plantaire du pied et forme une sorte d'étrier.

Cet étrier est obtenu au moyen d'un nœud coulant que retient un nœud ordinaire, comme l'indique notre schéma.

La corde remonte ensuite sur la face antérieure de l'abdomen et du thorax s'enroule autour du cou, redescend, passe sous le creux poplité pour se fixer en bas et du côté gauche.

Les deux parties du corps sont liées symétriquement. Nous pensons que c'est avec une seule corde que le corps a été ligoté. La corde a un diamètre de 4 mil. et mesure comme longueur 7^{m}50. Elle ne paraît pas neuve.

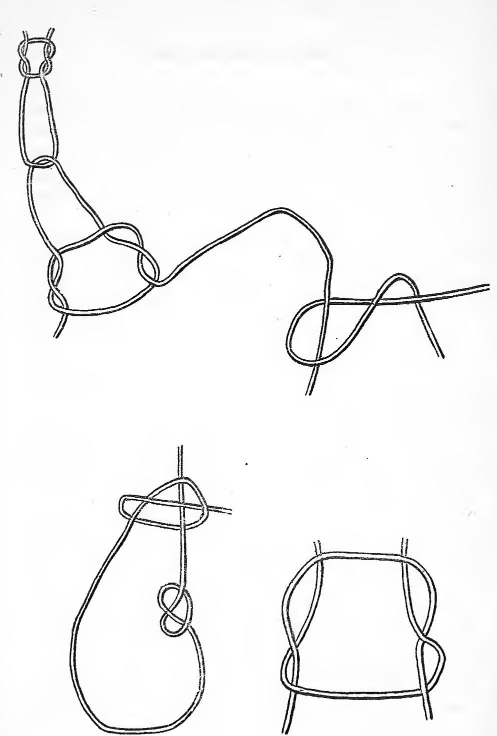
Quant aux nœuds, ce sont des nœuds vulgaires, de ceux qu'on appelle nœuds droits ou plats, analogues à ceux que nous avons trouvés sur la ficelle qui serrait la toile cirée autour du cou.

Ils peuvent être représentés comme l'indiquent les croquis ci-contre (p. 656).

Le cadavre est dans un état de putréfaction très avancée. Les yeux et le nez ont disparu, les cheveux et la barbe se détachent, les parties molles tombent en putrilage.

Les articulations étant en partie détachées, il est difficile de mesurer exactement la taille de cet individu, il a environ 1^{m}75. Son poids est approximativement de 75 kilog et la largeur de ses épaules de 40 centim.

1



Il paraît âgé de 35 à 45 ans.

La tête est dolichocéphale ou allongée; elle mesure, dans son diamètre bipariétal ou transversal 16 centimètres et 24 dans son diamètre sus-occipito mentonnier ou antéro-postérieur. Les cheveux sont noirs, bien fournis, d'une longueur de 10 à 12 centimètres au vertex et irrégulièrement coupés, surtout en arrière. Calvitie frontale et pariétale.

La figure est oblongue, le front large et légèrement bombé. Cet individu porte la barbe en collier. Elle est peu longue et clairsemée. Sa couleur est chatain clair. Les moustaches paraissent à peine. La bouche est moyenne. Les dents, en bon état, sont au complet, seule la première molaire droite fait défaut. Les incisives et les canines de la mâchoire inférieure sont noires. Le menton est légèrement arrondi. Rien de particulier aux oreilles, la gauche est en partie détachée.

Le cou ne présente rien de particulier, si ce n'est la trace des sillons laissée par les cordes qui fixaient la toile cirée autour du cou. Rien à la poitrine et à l'abdomen. On ne constate aucun signe particulier sur les avant-bras. Les poignets sont fins, les mains petites, les doigts longs et maigres. Les articulations des phalanges sont très saillantes. Les ongles ont été détruits, mais la gouttière unguéale indique qu'ils étaient longs. Les pieds se détachent en partie.

Rien à la partie postérieure du corps.

D. — Examen interne.

On enlève la partie antérieure du thorax constituée par le sternum, les cartilages costaux et les extrémités des côtes. Les organes thoraciques sont putréfiés. Le péricarde est ouvert. Il contient une assez grande quantité de liquide jaune citrin.

Le cœur, de moyen volume, n'offre aucune particularité; ses cavités sont vides de sang.

Les poumons sont adhérents à droite; ils sont crépitants et leurs aréoles sont distendues par les gaz de la putréfaction. Pas d'épanchement sanguin dans la cavité thoracique, pas de fracture des côtes.

L'estomac est distendu par des gaz. Après l'avoir soigneusement lié au niveau du cardia et du pylore, on le détache et on l'incise le long de sa grande courbure. Il renferme une grande assiétée d'une pâte chymeuse, de couleur brune, au milieu de laquelle on distingue très nettement des morceaux de carotte et des débris de haricots verts.

Le foie est putréfié, de même pour la rate, les reins et la vessie. Pas de sang épanché dans le bassin.

A la dissection du cou, on ne trouve pas de sang infiltré dans les muscles. L'os hyoïde est intact; mais les deux cornes supérieures du cartilage thyroïde sont fracturées à leur base.

Pas d'épanchement sanguin au niveau des fractures.

Nous procédons à l'ouverture du crâne, le 20 août, à 8 heures du matin. Le cuir chevelu est intact et ne présente pas d'infiltration sanguine : les os sont indemnes de fractures. La masse encéphalique se présente sous la forme d'une bouillie semi-liquide.

E. — Discussion des faits.

Quelle a été la cause de la mort?

Il est difficile d'être très précis à cet égard et nous en sommes réduits aux hypothèses.

Nous devons immédiatement éloigner l'idée d'une mort naturelle. La mise du corps dans un sac, le ligotage si soigneux du cadavre, l'enveloppement si complet de la tête par une toile cirée et les lésions même constatées à l'autopsie nous prouvent que nous sommes en présence d'un individu assassiné.

Mais quel genre d'assassinat ?

Voici la supposition la plus vraisemblable et celle qui est le plus en rapport avec nos constatations.

La victime a été étranglée. Nous n'avons pas, il est vrai, constaté sur le cou des traces de violences telles qu'égratignures, ecchymoses ou infiltrations sanguines. Mais, étant donnés la date à laquelle remonte la mort et l'état de décomposition du cadavre, ces constatations étaient matériellement impossibles. En revanche, nous avons noté les lésions qni résistent à la putréfaction, c'est-à-dire les lésions osseuses.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il existait une fracture des deux cornes supérieures du cartilage thyroïde. En l'absence d'infiltration sanguine on pourrait nous objecter que ces fractures ont été faites *post mortem*, par exemple, par les liens qui fixaient la toile cirée au cou de la victime. Mais il est plus rationnel d'admettre, en se basant sur la symétrie même du siège de ces fractures, que ces lésions ont été produites par une main comprimant fortement la région antérieure du cou.

A quel moment le cadavre a-t-il été ligoté?

Le crime commis, les assassins, — car il est peu admissible qu'un seul individu ait pu commettre le crime, — ont ligoté le cadavre. Cette opération a pu suivre immédiatement la mort ou être faite deux ou trois jours après. Il fallait, en effet, que la rigidité cadavérique ou n'ait point encore apparu ou qu'elle ait cessé. En effet, pour pratiquer un pareil ligotage, les membres devaient nécessairement être souples et très maniables. Il est même probable que cette souplesse n'a pu être aussi complète que deux jours environ après la mort, et que c'est à ce moment que le ficelage a eu lieu.

Quel était le but de la toile cirée enveloppant la tête?

En admettant toujours l'idée d'une strangulation, une abondante écume sanglante a dû s'écouler de la bouche et des narines et il

est possible d'admettre que la toile cirée avait pour but de s'opposer à ce que cette sanie n'infiltrât le sac et ne s'écoulât sur le sol pendant le transport du cadavre. Cette précaution permet de supposer que le cadavre a dû être transporté sur un assez long parcours.

Le cadavre lorsqu'il a été placé dans le sac était-il à l'état frais ou déjà en pleine putréfaction ?

Etant donnée l'imbibition des parois du sac par les liquides putrilagineux, on est porté à admettre que c'est dans le sac que le cadavre s'est putréfié.

Combien d'heures après le dernier repas la mort est-elle survenue?

L'examen du contenu de l'estomac nous permet d'affirmer que cet individu a été tué deux ou trois heures après son dernier repas.

A quelle époque remonte la mort ?

Il est impossible d'être très affirmatif sur ce point. La marche de la putréfaction est subordonnée à de nombreuses causes. Elle varie suivant la température ambiante et avec l'état atmosphérique. Quoi qu'il en soit, nous admettons que la mort du cadavre trouvé le 13 août à Millery remontait à trois ou cinq semaines environ.

Conclusions.

1. — Le cadavre trouvé à Millery le 13 août 1889, est du sexe masculin. Il paraît âgé de 35 à 45 ans environ, d'une corpulence moyenne et de taille élevée.

II. — Il était enfermé dans un sac en toile et sa tête était complètement enveloppée dans une toile cirée qui était maintenue autour du cou par cinq tours d'une petite corde. Le corps était replié sur lui-même, les cuisses fléchies sur le bassin et les jambes sur les cuisses.

Le tronc et les membres étaient ligotés à l'aide d'une corde qui s'enroulait symétriquement en décrivant de nombreux contours depuis les pieds jusqu'au cou de la victime.

III. — L'examen externe et l'ouverture du cadavre ne nous ont permis de constater, en fait de lésions, que les fractures des deux cornes supérieures du cartilage thyroïde. Nous croyons que la victime a été étranglée par la main.

IV. — La toile cirée qui enveloppait la tête avait très probablement pour but de s'opposer à ce que la sanie qui s'échappe toujours des narines et de la bouche des personnes étranglées ne souillât le sac.

V. — Le cadavre a été ligoté soit immédiatement après la mort, soit plutôt deux jours environ après le crime, au moment où la rigidité cadavérique avait complètement disparu.

VI. — C'est dans le sac que le corps a dû se putréfier.

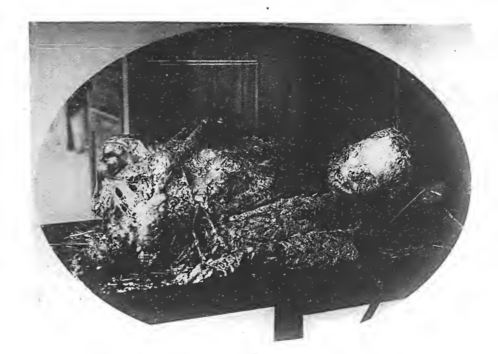
VII. — La mort est survenue deux ou trois heures après le dernier repas.

VIII. — La mort remontait à trois ou cinq semaines environ.

Lyon, le 9 septembre 1889.

Dr Paul Bernard.





III

Rapport de MM. les Drs P. Bernard et Lacassagne

Nous, soussignés, Paul Bernard, médecin aux rapports, et Jean-Alexandre-Eugène Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté, médecin aux rapports, sur la réquisition de M. Vial juge d'instruction, en date du 12 novembre 1889, serment préalablement prêté, avons procédé le lendemain, à 9 heures du matin au laboratoire de médecine légale, à l'examen du corps d'un individu trouvé le 13 août à Millery et dont l'autopsie avait été faite par l'un de nous, M. le Dr Paul Bernard.

Nous avons mission de relever tous les signes ou caractères qui pourront permettre d'établir l'identité de ce cadavre.

Nous avons procédé à cet examen, assistés de M. le Dr Etienne Rollet et de M. F.-J. St-Cyr, préparateur de médecine légale, en présence de MM. Bérard, Goron, Jaumes.

1° Sur le couvercle du cercueil se trouve une plaque en zinc portant : N° 126, août 1889. Nous retrouvons dans le cercueil le chapeau de feutre qui y avait été déposé par le garçon du laboratoire lors de la première autopsie afin de faciliter la reconnaissance du cercueil en cas d'exhumation.

La calotte crânienne est placée près de la tête avec deux compresses et bien que la putréfaction soit très avancée, le docteur Paul Bernard reconnaît d'une manière certaine le corps qu'il a examiné le 14 août précédent.

2° Les membres inférieurs sont presque complètement dépouillés de leurs parties molles: les pieds et les mains ne tiennent plus

que par des lambeaux. En rapprochant ainsi les diverses parties, nous obtenons une taille approximative de 1 m. 77. Une puanteur excessive s'exhale du cadavre; les lavages répétés, pratiqués sur la tête, le tronc et les membres, ne font rien découvrir de particulier au point de vue de l'identité de l'individu. Il est vrai que la surface cutanée et les parties molles se transforment en adipocire et qu'à cause des ouvertures spontanées ou pratiquées par le médecin lors de la première autopsie, on ne trouve pas à la surface de la peau des signes nets d'identité tels que nœvi, tatouages, cicatrices, etc.

Nous examinons successivement la tête, le thorax et les membres.

3° *Tête*. — Sur le cuir chevelu on trouve encore une certaine quantité de cheveux qui sont recueillis pour être soumis à un examen méthodique.

Les orbites sont vides. Des sourcils, il reste quelques poils assez longs réunis en touffe, près de l'angle externe de la cavité orbitaire.

Une grande partie de la barbe a disparu. D'un façon générale, il semble qu'elle va augmentant de longueur à mesure qu'on se rapproche du menton, les poils sont de couleur variée. Quelques-uns sont complètement noirs, d'autres châtain foncé, d'autres châtain clair; quelques-uns même paraissent jaunâtres. Ces poils, diversement colorés sont mélangés sans disposition spéciale. Nous croyons que les poils châtains et jaunâtres l'emportent en nombre sur les noirs. Lors du premier examen, l'un de nous M. le Dr P. Bernard, avait indiqué que les moustaches paraissent à peine. Nous constatons à notre tour l'absence de poils à la lèvre supérieure mais à cause de l'état de décomposition nous ne pouvons dire si ces poils ont été coupés ou s'ils ont disparu par la putréfaction.

Les mâchoires sont fortes; la dentition est bonne; elle est complète à la mâchoire inférieure où les incisives et les canines sont noirâtres à leur face postérieure, ce qui semble indiquer que le sujet était un fumeur.

La mâchoire supérieure possède toutes ses dents sauf la première grosse molaire droite. Les deux incisives médianes sont fortes, proéminentes d'une manière remarquable et particulièrement ébréchées à leur bord libre. On ne découvre rien autre de particulier dans la bouche.

4° *Cou.* — Le cou a été dépouillé de toutes ses parties molles sauf à la nuque. Parmi les débris, on retrouve le larynx qui présente une fracture symétrique à la base des deux cornes du cartilage thyroïde. Ce larynx est conservé et sera ultérieurement examiné : des crevés pratiqués sur la face postérieure du cou et en même temps sur les autres parties molles du corps ne font découvrir aucune ecchymose, aucune infiltration sanguine révélant une contusion quelconque. Il faut dire du reste que l'état de la putréfaction rend cette constatation à peu près impossible.

5° *Thorax.* — Le plastron thoracique est enlevé ; les organes internes, cœur, poumons sont réduits en une bouillie informe qui ne se prête à aucun examen. Nous rappelons que le docteur P. Bernard n'a signalé aucune particularité notable du côté de ces viscères. Sur les côtes, nous ne constatons pas de fractures; celles-ci seront du reste l'objet d'un examen spécial après leur préparation.

6° *Abdomen.* — Le foie, la rate, les reins, la vessie, n'avaient rien présenté de particulier à noter et actuellement tous ces organes, y compris l'estomac, sont complètement putréfiés. Quant aux *organes génitaux externes*, ils n'existent plus. On recueille quelques poils du pubis pour les soumettre à un examen.

7° *Membres supérieurs.* — Ils sont en grande partie décharnés; quelques fragments ligamenteux relient les mains aux avant-bras : celles-ci paraissent longues. Malgré nos recherches nous ne retrouvons pas d'ongles. Les os du membre supérieur, humérus, radius, cubitus, sont dégarnis de ce qui leur reste de parties molles et soumis à des mensurations méthodiques dont il sera parlé dans un autre rapport.

8° *Membres inférieurs.* — Rien à noter au point de vue du volume ;

la putréfaction est telle qu'il est impossible de prendre des circonférences comparatives. Les articulations des genoux sont ouvertes ; nous remarquons que si la bourse articulaire gauche remonte jusqu'à cinq centimètres au-dessus des condyles fémoraux la bourse droite ne va que jusqu'à 3 centim. au-dessus des mêmes condyles. Il résulte de ceci que la capacité de la bourse gauche est notablement supérieure à celle de droite ; cette augmentation de la bourse gauche ou cette diminution de la bourse droite ne peut être mise sur le compte de la putréfaction dont l'action s'exerce d'une façon lente et peu marquée sur les tissus de cet ordre. Nous aurons à étudier plus tard les causes de cette différence.

9° *Pieds.* — La putréfaction a dépouillé les pieds de toutes les parties molles qui les recouvraient. A la simple inspection on voit que l'astragale et le calcanéum du pied droit présentent une coloration foncée, brunâtre, différente de celle des os correspondants du pied gauche. Ces deux os montrent à droite des déformations considérables qui seront décrites plus tard.

Nous indiquerons dans un autre rapport les recherches qui seront faites sur le poids des os longs des membres inférieurs gauche et droit et les mensurations qui permettront d'indiquer très approximativement la taille du sujet.

Les constatations qui viennent d'être indiquées par cette exhumation sont déjà suffisantes et fournissent un ensemble de résultats capables d'indiquer l'identité du sujet.

Lyon, le 5 décembre 1889.

P. Bernard A. Lacassagne

IV

Second Rapport sur l'identité du cadavre de Gouffé

Par A. LACASSAGNE

Je soussigné, J.-A.-E. Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté, médecin-expert des tribunaux de Lyon.

Sur les réquisitions de M. Dopffer, juge d'instruction à Paris, en date du 19 décembre 1889 et 25 février 1890, ai procédé aux recherches suivantes, à l'effet de dire si le corps trouvé à Millery le 13 août 1889 et dont j'ai pratiqué l'autopsie est le corps du sieur Gouffé, qui a été assassiné à Paris, le vendredi 26 juillet 1889.

Le réquisitoire fournit les renseignements suivants : « Gouffé Toussaint-Augustin, huissier à Paris, est né à Dommartin, le 27 octobre 1840. — Sa taille est de 1m78. — Sa corpulence ordinaire, son poids de 80 kilog. environ. — Cheveux et barbe blond-châtain. — Tout jeune, à la suite d'une chûte, il a eu une blessure à la cheville du pied droit. — Il a été atteint d'hydarthrose du genou droit. — Il avait la jambe droite plus forte que la jambe gauche. — Il a été exempté du service militaire pour difformité de la jambe et du pied droits. — Il avait la goutte au pied droit. Il devait lui manquer une dent molaire. — Les mesures et la conformation de sa tête, de ses mains, de ses pieds, de ses vêtements et de ses chaussures sont indiquées dans la partie du dossier d'information que nous joignons à la présente commission rogatoire. — Les vêtements ont été envoyés ».

Pour répondre à ces questions, nous les traiterons successivement, et en autant de paragraphes distincts. C'est ainsi qu'après

avoir examiné : 1° l'âge; 2° la taille; 3° la corpulence et le poids; 4° les cheveux et la barbe; 5° la blessure du pied droit; 6° l'hydarthrose du genou droit; 7° la différence de volume des deux membres inférieurs; 8° les accidents goutteux du pied droit; 9° les dents; 10° la conformation de la tête; 11° la conformation des mains et des pieds; 12° des vêtements; 13° l'état du larynx; 14° les autres parties du squelette, nous arriverons à un ensemble de données caractéristiques et permettant d'établir d'une façon certaine et indiscutable l'identité du cadavre trouvé à Millery et de montrer, sans aucun doute, que c'est bien celui de Gouffé, assassiné à Paris.

Pour chacune de ces questions, nous rappellerons les renseignements que nous avons recueillis et mettrons en regard nos constatations avec les déductions qu'elles comportent.

I. *L'âge.* — Gouffé étant né le 27 octobre 1840 avait, lors de sa disparition, bien près de 49 ans. Cependant, tous les rapports s'accordent à dire qu'il paraissait moins que son âge. De grande taille, bien de sa personne, il ne semblait pas malade, mais au contraire robuste et vigoureux.

Le cadavre de Millery, d'après M. le Dr Paul Bernard, appartenait à un homme âgé de 35 à 45 ans. Les constatations que nous avons faites sur l'ossification du squelette, la soudure des pièces du sacrum et du coccyx, le commencement du travail de raréfication des alvéoles dentaires et la gingivite expulsive permettent bien, en effet, de dire qu'il avait de 45 à 50 ans. Ajoutons que la dentition était complète, sauf une molaire, que les cheveux étaient assez abondants excepté sur le sommet de la tête, et que nous n'avons trouvé que quelques cheveux blancs et pas de poils blancs. Cet ensemble concorde parfaitement avec ce qui vient d'être dit sur l'aspect extérieur de Gouffé.

II. *La taille.* — Elle était, nous dit le réquisitoire, de 1m78, mesure donnée aussi par Mlle Jeanne Gouffé, M. le Dr Paul Bernard a trouvé au cadavre de Millery 1m75.

Nous avons cherché à connaître cette taille à l'aide de mensu-

rations prises sur les os longs des membres encore frais, c'est-à-dire les premiers jours de l'exhumation.

Nous nous sommes servi pour cela des procédés indiqués dans la thèse de notre élève, M. le Dr Etienne Rollet : *De la mensuration des os longs des membres, dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire.*

(Travail du laboratoire de médecine légale de Lyon, 1889. Lyon-Storck édit.).

Les os des membres supérieurs ont les longueurs suivantes :

	Droit	Gauche	Moyenne
Humérus......	36,00	35,3	35,65
Radius........	25,4	25,2	25,3
Cubitus.......	27,00	26,5	26,7

a). — Or. nous trouvons dans le tableau XXXII de la thèse sus indiquée qu'à

Un humérus de	35,2	correspond une taille de	1m80
Un radius de	25,3	« «	1m76
Un cubitus de	26,9	« «	1m74
La moyenne de ces trois tailles donne			1m77

b). — Le quatrième procédé indiqué dans la même thèse pour reconstituer la taille à l'aide du rapport moyen des os donne :

Pour l'humérus une taille de	1m81
Pour le radius «	1m74
Pour le cubitus «	1m71
La moyenne de ces trois tailles est de	1m75

c). — Le cinquième procédé donne pour les mêmes os :

Humérus.....	1m80
Radius.......	1m74
Cubitus	1m71
Moyenne.....	1m75

En résumé, par les moyennes précédentes, la taille donnée par les os longs des membres supérieurs est de 1m76.

Faisons le même travail pour les os longs des membres inférieurs. Ces os ont les longueurs suivantes :

	Droit	Gauche	Moyenne
Fémur......	48,4	48,3	48,35
Tibia.......	41,7	41,3	41,5
Péroné......	40,6	40,6	40,6

Or, des calculs analogues aux précédents donnent pour ces différents os les tailles suivantes :

a'). —	à un fémur de	48,35	correspond une taille de	1m79
	à un tibia de	41,5	au-dessus de	1m80
	à un péroné de	40,6	au-dessus de	1m80
	Moyenne égale,....		....	1m795

Donc le sujet devait avoir les membres inférieurs très longs, surtout les jambes.

b'). — Le quatrième procédé donne :

Pour un fémur de	48,35	une taille de	1m77
Pour un tibia de	41,5	«	1m88
Pour un péroné de	40,6	«	1m86
Moyenne égale........................			1m83

c'). — Le cinquième procédé donne :

Pour un fémur de	48,35	une taille de	1m77
Pour un tibia de	41,5	«	1m88
Pour un péroné de	40,6	«	1m86
Moyenne..........................			1m83

En résumé, la taille donnée par les moyennes précédentes est de 1m81.

Donc les membres supérieurs nous fournissant une taille moyenne de 1m76 et les membres inférieurs une taille de 1m81; nous avons, en dernière analyse, une moyenne générale de $\frac{1,76 + 1,81}{2}$ soit 1m785. Nous croyons que ce dernier chiffre obtenu par la juste appréciation des membres supérieurs et inférieurs donne très approximativement la taille du sujet dont nous avons fait l'autopsie C'est, on le voit, à 5 millimètres près, la taille indiquée pour Gouffé, et on sait qu'il est absolument impossible, même en mesurant deux fois le même sujet, d'arriver à des mensurations identiques, l'écart pouvant être parfois de plusieurs centimètres.

III. *Corpulence et poids.* — D'après les renseignements recueillis, le poids de Gouffé serait de 80 kilog. M. le Dr Paul Bernard, en pesant le cadavre de Millery, trouva seulement 75 kilog. Mais il faut se rappeler que le sujet avait été exposé pendant plus de quinze jours aux influences atmosphériques.

L'évaporation et la putréfaction avaient fait disparaître une partie des liquides de l'organisme et occasionné la fonte plus ou moins avancée des tissus. La putréfaction, notamment, était très marquée, vu la température élevée de la fin de juillet et de la première quinzaine d'août 1889. Il résulte de ces considérations qu'au moment de la mort, le poids était plus considérable qu'à l'époque où fut pratiquée l'autopsie, d'autant plus que certaines parties osseuses des pieds et des mains étaient alors absentes. En tenant compte de ces causes modificatrices, on est en droit d'estimer que le cadavre de Millery devait peser primitivement 5 kilog. de plus, c'est-à-dire 80 kilog., poids de Gouffé.

Le dossier ne nous donne aucun détail sur la musculature générale de Gouffé. Il était grand et mince, d'embonpoint très modéré, dit M. le Dr Hervieux. En effet : « Mon père avait une grosseur ordinaire », dit Mlle Gouffé.

Le cadavre présente une ossature forte et, étant donnée la taille de 1 mètre 78, s'il avait appartenu à un homme possédant de l'embonpoint, son poids aurait été de beaucoup supérieur à 80 kilog. Nous pouvons donc dire dès à présent que le cadavre

trouvé à Millery était celui d'un homme grand et mince, à ossature forte, du poids de 80 kilog. Toutes ces données concordent avec ce que l'on sait sur l'état physique de l'huissier Gouffé.

IV. *Les cheveux et la barbe.* — M. Protat Paul, coiffeur, fournit les renseignements suivants sur la barbe et les cheveux de Gouffé : « Il portait les cheveux courts, la plus grande longueur devait être de trois à quatre centimètres environ. Il avait les sourcils assez fournis ».

M. le Dr Paul Bernard s'exprime ainsi dans son rapport : « Les cheveux sont noirs, bien fournis, d'une longueur de dix à douze centimètres au vertex et irrégulièrement coupés surtout en arrière; calvitie frontale et pariétale. .....Cet individu porte la barbe en collier. Elle est peu longue et clair semée. La couleur est châtain clair, les moustaches paraissent à peine ».

Dans notre rapport nous avons noté qu'il existait encore, le 17 novembre, une certaine quantité de cheveux et nous faisions remarquer à propos des sourcils et de la barbe que les sourcils étaient plus touffus au côté externe de la cavité orbitaire; que la barbe avait en partie disparu et que les poils augmentaient de longueur à mesure qu'on se rapprochait du menton. Ces poils étaient de couleur variée. Les poils chatains l'emportaient cependant en nombre sur les noirs. Nous avons même fait remarquer qu'il était impossible de dire si l'absence de poils à la lèvre supérieure tenait ou à ce que ces poils avaient été coupés ou à ce qu'ils étaient tombés par suite de la putréfaction de la peau.

Il nous a été remis des cheveux pris sur la brosse appartenant à M. Gouffé et nous avons comparé ces cheveux à ceux que nous avions trouvés sur le cadavre. La comparaison a porté : 1° sur la coloration; 2° sur la longueur; 3° sur l'épaisseur.

a) Coloration. — Les cheveux recueillis sur le cadavre et qui, réunis en pinceau par du putrilage, paraissaient châtain foncé ou même noirs, sont, lorsqu'on les soumet à des lavages répétés et lorsqu'ils sont dégraissés, chatains comme ceux de la brosse de Gouffé.

Ces deux sortes de cheveux étant rapprochées, il est impossible de distinguer leur origine. Une mèche prise sur le cadavre paraît correspondre au N° 36 de l'échelle chromatique de Broca.

b). *Longueur*. — Nous avons mesuré 30 cheveux pris au hasard sur la tête et sur la brosse et nous avons trouvé :

				Tête	Brosse
Nombre de cheveux au-dessus de		6	centim.	9	0
»	»	5	»	8	1
»	»	4	»	6	3
»	»	3	»	4	15
»	»	2	»	3	8
»	»	1	»	0	3

En résumé, comme il fallait s'y attendre, les cheveux de la tête sont manifestement plus longs que ceux de la brosse. Ces derniers étant constitués par des cheveux grêles, minces et dont la chute a été provoquée par une vitalité moindre.

c). *Épaisseur*. — Nous avons examiné au microscope les cheveux du cadavre et de la brosse et les poils de la barbe. Pour les cheveux de la brosse, nous avons, avec un objectif 6 et un oculaire 2 de Vérick, trouvé aux cheveux de la brosse des diamètres de 13, 17, 12, 13, 14;

Cheveux de la tête : 9, 16, 12, 12, 14;

Poils de la barbe, noirs : 34, 24, 32, 35;

» » chatain foncé : 36, 32;

» » chatain clair : 40, 32;

» » chatain très clair : 30, 30.

Ajoutons que ces poils ou cheveux ont une largeur à peu près uniforme sur toute la longueur de la tige et qu'ils ne présentent pas de pointe. En résumé, par la coloration et la longueur, il y a identité complète entre les cheveux du cadavre et ceux de la brosse. L'examen micrographique montre que les diamètres sont aussi les mêmes.

Teinture. Examen chimique. — Nous avons pensé qu'il pouvait être utile de savoir si le sujet examiné sur lequel nous avons recueilli un certain nombre de mèches de cheveux, ne faisait pas usage d'une teinture quelconque.

Voici les résultats auxquels nous sommes arrivés avec M. le Dr Hugounenq, professeur agrégé de la Faculté de Lyon.

Un échantillon a été traité par l'acide azotique concentré et bouillant; il s'y est dissous sans difficulté. La liqueur jaune neutralisée par l'ammoniaque et additionnée de sulfure ammoniaque n'a pas donné trace de précipité ou de coloration noire, ce qui exclut la présence du cuivre, du mercure, du plomb et du bismuth; or, toutes les teintures commerciales ont pour base l'un ou plusieurs des métaux précédents. La recherche de l'argent a été faite tout spécialement en s'aidant de la réaction si sensible des chlorures : la liqueur n'a pas accusé le moindre louche.

On peut conclure que les cheveux examinés ne renferment pas actuellement un des métaux qui entrent dans la composition des teintures les plus employées.

5° *La blessure du pied droit.* — M. Gouffé père dit : « A l'âge de deux ans, mon fils a fait une chute en roulant sur un tas de pommes, sans cependant qu'il y ait de fracture ni de plaie. Il en était résulté une faiblesse d'une jambe, je ne sais plus laquelle, qui a même motivé plus tard la réforme devant le Conseil de révision. Un médecin, mort depuis, l'a soigné pour cette chute. Je me rappelle qu'à partir du genou, jusqu'au bout du pied, le membre était beaucoup plus mince que l'autre ».

Louise Desjardins, veuve Dominique, rapporte ceci : « Quand il avait une dizaine d'années, il boitait légèrement du côté gauche... En marchant, tout en cherchant à déguiser son infirmité, on voyait bien qu'il avait une faiblesse dans la jambe et qu'il jetait le membre en dehors ».

Un jour que l'on parlait en famille de la maladie que son père avait à une jambe et qui ne guérissait pas, M. Gouffé a levé son pantalon jusqu'au genou et baissé sa chaussette et « j'ai vu que

toute cette partie de la jambe était très mince, surtout entre le mollet et la cheville ».

Parmi les renseignements fournis sur les antécédents pathologiques de M. Gouffé, nous trouvons d'abord une lettre de M. le Dr J. Guillaud d'Aix, qui, dans une courte note datée du 6 août 1888, avait remarqué : « L'année passée, attaque de goutte; cette année, nouvelle attaque, toujours à droite ».

Mlle Gouffé Jeanne-Marie-Augustine dit de son côté : « Mon père avait eu une attaque de rhumatisme goutteux aux doigts du pied droit ».

M. le Dr Hervieux fut étonné du faible volume du membre inférieur droit relativement au gauche. « J'interrogeai alors M. Gouffé sur la cause de ce dépérissement du membre inférieur droit, dépérissement qu'il m'était impossible d'attribuer à l'hydarthose actuelle puisqu'elle était toute récente. Il me répondit que cet amaigrissement remontait à la première enfance et même à une époque dont il n'avait pas conservé le souvenir. Je fus profondément surpris de cette origine si éloignée, comprenant malaisément pourquoi le développement musculaire du membre n'avait pas suivi exactement son développement osseux, puisque les deux membres étaient de même longueur. Dans l'état de santé, M. Gouffé traînait un peu la jambe, mais ne boitait pas.

L'examen du membre me révéla, à l'époque de la seconde hydarthrose, l'existence d'une cicatrice siégeant au-dessous de la malléole interne du côté droit. Cette cicatrice témoignait d'une lésion ancienne de la partie correspondante du pied, lésion qui a dû être assez profonde et d'une durée assez longue pour amener un amaigrissement considérable et persistant de la totalité du membre inférieur droit. En 1887, c'est-à-dire deux ans après l'apparition de l'hydarthrose du genou, le cou-de-pied droit devient le siège d'une tuméfaction rhumatismo-goutteuse, et c'est dans ce cas que l'élément goutteux s'affirma par le transfert au gros orteil correspondant de la tuméfaction du cou-de-pied. En résumé, de toutes les circonstances qui pourraient être invoquées pour établir l'identité du corps de M. Gouffé, aucune ne me semblerait plus probante

que la réunion sur un même sujet de ces deux apparences cadavériques : l'atrophie du membre inférieur droit comparée au volume du membre inférieur gauche et la cicatrice siégeant au-dessous de la malléole interne du côté droit ».

Le cordonnier, Millery François-Louis, dépose que « M. Gouffé avait la goutte au pied droit. L'orteil du pied droit se relevait en marchant. M. Gouffé demandait que le bout de sa chaussure fût tenu très surélevé. Talon large et plat, cuir très souple. M. Gouffé m'avait dit qu'il avait eu mal à la jambe droite et qu'elle était plus faible. Il avait aussi la cheville droite un peu déviée ».

Ces différents renseignements sur la personne de M. Gouffé nous seront utiles dans la comparaison que nous en ferons avec ceux qui résultent de l'examen cadavérique.

Comme M. le Dr Hervieux, nous pensons qu'au point de vue de la reconstitution de l'identité de Gouffé, la cicatrice sous-malléolaire et la différence de volume des deux membres inférieurs sont d'une importance capitale.

Cette cicatrice n'a pas été et ne pouvait que difficilement être vue par M. le Dr Paul Bernard, la putréfaction du corps étant trop avancée pour en permettre la constatation. De même pour la différence de volume des membres inférieurs. Cette inégalité qui, sur le vivant, aurait immédiatement frappé les yeux, passait inaperçue lorsque la peau était modifiée par les gaz de putréfaction. Il ne fallait pas, bien entendu, songer à faire ces constatations lors de l'exhumation du 13 novembre, la plus grande portion des parties molles ayant disparu aux membres inférieurs.

Mais il nous restait un témoin plus sûr encore et plus durable que les lésions pathologiques de la peau ou l'atrophie des muscles : c'était le système osseux. Nul n'ignore, en effet, qu'il résiste aux actions destructives de la putréfaction et qu'il reste, durant de longues années, avec les mêmes apparences qu'au moment de la mort. Or, si la cicatrice sous-malléolaire avait disparu, la lésion osseuse, produite en même temps qu'elle, restait. Si l'atrophie des masses musculaires du membre inférieur droit ne pouvait être directement constatée, nous avions sous les yeux l'atrophie osseuse

concomitante du même membre, atrophie caractérisée par une diminution de poids des différents os de ce membre. Cette atrophie osseuse, du reste, nous donnera des indications précises sur l'atrophie musculaire, car, comme nous le montrerons, les insertions des muscles sur les os de ce membre présentent des surfaces beaucoup moins étendues qu'à gauche.

Dans notre premier rapport sur l'exhumation du 13 novembre 1889, nous disions, alors que la préparation des os du pied droit n'était pas encore faite et qu'ils n'avaient subi aucune macération, ce qui nous empêchait d'en faire, sur le moment, un examen approfondi : « La putréfaction a dépouillé les pieds de toutes les parties molles qui les recouvraient. A la simple inspection, on voit que l'astragale et le calcanéum du pied droit ont une coloration foncée, brunâtre, toute différente de celle des os correspondants du pied gauche. Ces deux os présentent à droite des déformations considérables au niveau de leurs surfaces articulaires. Ces surfaces sont grenues, rugueuses, bosselées et privées du poli spécial aux surfaces articulaires normales ».

L'étude plus attentive que nous avons faite dans la suite sur les os du pied nous a permis de bien caractériser les lésions et les déformations qu'ils présentent. M. le Dr Mondan, chef du laboratoire de M. le professeur Ollier, nous a prêté le concours de sa compétence spéciale sur les affections osseuses.

Calcanéums. — A l'examen du calcanéum droit, ce qui frappe surtout, c'est le degré d'atrophie générale qui se traduit par un arrêt d'accroissement en longueur. Si on compare cet os à celui du côté sain, on voit qu'il présente les différences de longueur suivantes :

a). — Du point le plus proéminent de la grosse apophyse au bord vif de la surface articulaire calcanéo cuboïdienne, on trouve :

Côté sain.......	81 millim.
Côté malade....	73,5

b). — Du rebord de la grosse apophyse, en haut, au sommet de la surface articulaire calcanéo-cuboïdienne :

Côté sain.......	81 millim.
Côté malade....	72 »

Cet arrêt d'accroissement en longueur porte particulièrement sur la partie postérieure de l'os, sur la grosse apophyse.

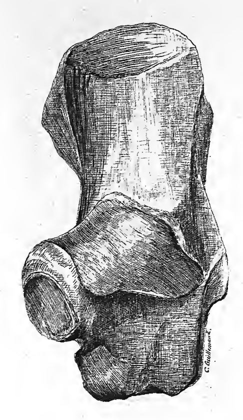
c) — Epaisseur de la grosse apophyse :

Côté sain.......	41 millim.
Côté malade....	38,5

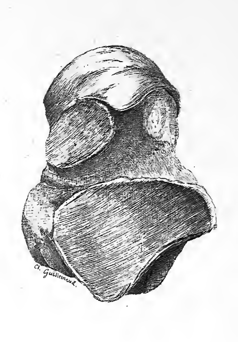
Si l'on fait abstraction des déformations qui portent sur les saillies normales de l'os, saillies moins épaisses à droite, mais plus proéminentes et séparées par des gouttières plus profondes, l'atrophie générale éclate d'une façon très manifeste.

La surface articulaire calcanéo-cuboïdienne est un peu rétrécie dans toutes ses dimensions. La grande surface articulaire astragalo-calcanéenne n'existe plus. Elle est remplacée par une profonde gouttière obliquement dirigée en dedans et en avant et qui empiète sur la grande échancrure pour aboutir à 10 ou 11 millimètres du rebord antérieur de la surface calcanéo-cuboïdienne. — En largeur, cette gouttière occupe toute la surface qui comprend normalement la grande surface articulaire et la gouttière calcanéenne. Elle aboutit, par conséquent, au rebord de la petite surface astragalienne. Il n'y a plus trace de cartilage articulaire. La surface osseuse est irrégulière, creusée de petits sillons et parsemée de petites saillies avec trous vasculaires nombreux. Tout le rebord de cette grande échancrure est saillant, irrégulier, formé de petites crêtes et de petites dépressions que l'on remarque surtout en arrière. Cette grande échancrure devait évidemment donner insertion à des trousseaux ligamenteux qui unissaient cette portion de l'os à la partie antérieure de l'astragale. (Ankylose astragalo-calcanéenne postérieure).

AFFAIRE GOUFFÉ



Calcanéum gauche (vu par sa face supérieure)

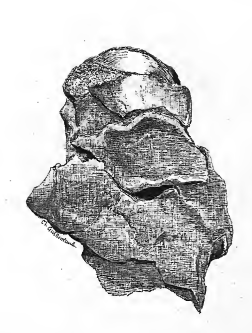


Astragale gauche (face inférieure)

Côté sain



Calcanéum droit (vu par sa face supérieure)



Astragale droit (face inférieure)

Côté malade

La surface supérieure de la grosse apophyse jusqu'au rebord postérieur mesure :

Côté sain....... 28 millim.
Côté malade.... 21 »

Ceci tient à ce que les altérations qui se trouvent dans la grande cavité dont nous avons parlé ont envahi l'os surtout en haut et en arrière. La petite apophyse est relativement peu déformée à sa face inférieure ; elle présente cependant des ostéophytes qui se prolongent surtout en arrière. — Quant à la petite surface articulaire qui la surmonte, au lieu d'être régulièrement ovalaire, comme sur l'os normal, elle est beaucoup plus allongée.

Calcanéums (Poids) :

Gauche	Droit
115 gr.	90 gr.

Astragales. — Comme le calcanéum, l'astragale droit est très atrophié et très déformé.

a) Si on ne tient pas compte d'une saillie ostéophytique considérable qui existe en arrière, et si on mesure du fond de la gouttière du fléchisseur propre du gros orteil au point le plus saillant de la tête de l'astragale, on trouve :

Côté sain....... 59 millim.
Côté malade..... 54,5,

b). Epaisseur de la petite tête :

Côté sain... ... 35 millim.
Côté malade.... 32 »

c). Largeur de la poulie :

Côté sain....... 33 millim.
Côté malade.... 30 »

d). Dimension antéro-postérieure de la poulie :

Côté sain....... 35 millim.
Côté malade.... 32 »

La surface articulaire de la petite tête de l'astragale est manifestement plus petite. La convexité est sensiblement normale, mais à la partie inférieure, la saillie qui la divise est remplacée par une petite gouttière profonde à la suite de laquelle on trouve une surface plus grande qu'à l'état normal, dans tous les sens, surtout en largeur.

La grande surface articulaire postérieure calcanéo-astragalienne n'existe plus et à sa place on voit une large saillie transversale destinée à s'accommoder à la grande échancrure signalée sur le calcanéum.

Il n'y a pas de grande échancrure astragalienne : elle est recouverte par la surface articulaire antérieure agrandie et, entre cette surface, qui est sous forme de plateau, et le corps de l'os, on remarque un petit canal qui va d'un côté à l'autre de l'astragale. Toutes ces déformations ont au plus haut point le caractère d'ostéophytes, c'est-à-dire de productions osseuses purement périostiques. La grande poulie astragalienne est déformée ; au lieu d'être quadrilatère, elle est presque triangulaire, beaucoup plus droite en dedans qu'en dehors. La dépression normale antéro-postérieure est plus accentuée. La portion qui s'articule avec la malléole interne est plus étendue antéro-postérieurement que du côté sain ; la portion qui s'articule avec la malléole externe est manifestement plus petite.

Si on place les deux os en position normale sur une table, on voit que tandis que du côté sain l'astragale peut très bien rester en équilibre sur le calcanéum, du côté du pied malade l'équilibre est impossible et que la grande poulie regarde manifestement plus en dehors que du côté gauche. Si on abandonne les os à eux-mêmes, l'astragale tombe toujours en dedans.

	Gauche	Droit
Astragales (Poids) :	65 gr.	55 gr.

Cuboïdes. — Le gauche pèse 11 gr. ; le droit n'en pèse que 9.

Cet os ne présente pas de déformation spéciale, mais, d'une façon générale, le droit est sensiblement plus petit que le gauche. Les différences sont surtout appréciables sur les surfaces articulaires qui sont toutes diminuées dans leurs dimensions. Au point de vue de la longueur, l'appréciation exacte sur un os aussi irrégulier est à peu près impossible, mais la différence est évidente.

Scaphoïdes. — Le gauche pèse 10 gr.; le droit 9 gr. — Les réflexions précédentes s'appliquent à cet os et on remarque de nouveau qu'il y a pour le droit une réduction de tous les diamètres.

Premiers cunéiformes. — Mêmes remarques. Le gauche pèse 10 gr.; le droit pèse 8 gr.

Deuxièmes cunéiformes. — Le gauche pèse 3 gr.; le droit pèse 2 gr.

Troisièmes cunéiformes. — Le gauche pèse 5 gr.; le droit pèse 5 gr. 1.

L'atrophie générale est surtout marquée sur le deuxième cunéiforme et porte sur l'épaisseur (le gauche a 33^{mm}; le droit 21,5).

En résumé, on voit que la maladie a frappé non seulement l'articulation du pied avec la jambe, mais aussi toutes les articulations qui constituent le tarse.

Nous allons voir qu'il en est ainsi pour les métatarsiens.

Métatarsiens. — D'une façon générale, tous ceux du côté droit sont atrophiés.

Premier métatarsien — Poids : (gauche, 17 gr.; droit, 14 gr). Longueur : (gauche, 68^{mm}5; droit, 67^{mm}5.

La surface articulaire postérieure est beaucoup moins haute à droite, mais non déformée. La surface articulaire antérieure présente au contraire une saillie médiane plus marquée et surtout un rebord saillant, comme coupant, tout à fait caractéristique.

Le tableau suivant indique les poids et longueurs des cinq métatarsiens :

1ers Métatarsiens. — Poids....	G. — 17 gr.	Longueurs.	G. — 68 m/m 5
	D. — 14 gr.		D. — 67 5
2es Métatarsiens. — Poids....	G. — 7 gr.	Longueurs.	G. — 81 m/m
	D. — 6 gr.		D. — 81 »
3es Métatarsiens. — Poids....	G — 7 gr.	Longueurs.	G. — 76 m/m
	D. — 5 g. 5		D. — 77 5
4es Métatarsiens. — Poids....	G. — 6 gr.	Longueurs.	G. — 72 m/m
	D. — 5 gr		D. — 72 5
5es Métatarsiens. — Poids....	G. — 7 gr.	Longueurs.	G. — 75 m/m
	D. — 5 gr.		D — 75 5

A part l'atrophie générale, comme celle dont nous venons de parler, il n'y a aucune remarque à faire.

Premières phalanges. — La première phalange du gros orteil droit est évidemment plus volumineuse et plus longue que celle du côté gauche.

Poids....	G. — 4 gr. 60	Longueurs.	G. — 41 m/m
	D. — 6 gr. 25		D. — 43 »

La surface articulaire antérieure ne présente pas de différence. Quant à la postérieure, elle est plus large en tous sens, moins excavée, et elle offre un rebord saillant, aigu, pour se mouler exactement sur la surface correspondante du premier métatarsien. Dans ces conditions, l'axe est déplacé et cette phalange est dirigée en haut. Nous trouvons ainsi la confirmation des constatations faites par le cordonnier de Gouffé qui a déclaré que le premier orteil du pied droit était relevé, aussi M. Gouffé demandait-il que le bout de sa chaussure fût tenu très surélevé.

Le tableau suivant résume les résultats que nous avons donnés dans les pages précédentes sur les différences de poids et de longueur des os du pied droit et du pied gauche.

	PIED DROIT		PIED GAUCHE		DIFFÉRENCE DE POIDS	
	Longueur	Poids	Longueur	Poids	en +	en —
Calcaléum........	»	90 gr.	»	115 gr.	»	25 gr.
Astragale.........	»	55	»	65	»	10
Scaphoïde....	»	8	»	10	»	2
Cuboïde..............	»	9	»	11	»	2
1er Cunéiforme	»	8	»	10	»	2
2me —	»	2	»	3	»	1
3me —	»	5.10	»	5	0.10	»
1er Métatarsien	67m/m5	14	68m/m5	17	»	3
2me —	81	7	81	6	1	»
3me —	77 5	7	76	5.5	1.5	»
4me —	72.5	6	72	5	1	»
5me —	75.5	7	75	5	2	»
		218.10		257.5	5.6	45

Le tableau précédent se résume d'ailleurs ainsi au point du du poids.

	PIED DROIT	PIED GAUCHE	DIFFÉRENCE
Poids total des os du	218.1	257.5	39.4
Excés de poids des os du	5.6	45	39.4

A quel âge est survenue cette lésion?

D'après l'arrêt d'accroissement et la configuration intérieure de l'os qui représente exactement l'architecture normale, mais avec des différences qui dépendent de l'atrophie, on peut présumer que les lésions que l'on constate sur l'astragale et le calcanéum ont dû se produire entre trois et huit ans. Sur la coupe des deux os, en effet, on voit que les travées osseuses ont sensiblement

la direction de celles d'un os normal. Mais les espaces médullaires qui les séparent sont agrandis et l'ensemble de la coupe présente assez exactement le schéma d'un os normal.

Sur la coupe du calcanéum sain on remarque, à l'extrémité antérieure, une surface un peu plus large qu'une pièce de cinquante centimes, où le tissu osseux perd son état de condensation et où l'on voit de grandes cavités médullaires. Cette disposition n'est pas pathologique. C'est simplement le début de la formation d'un canal médullaire rudimentaire qu'on trouve assez souvent chez les vieillards. Cet état d'ailleurs se traduit même chez les jeunes sujets par une apparence de médullisation qui siège habituellement toujours au même point, c'est-à-dire vers le tiers antérieur.

L'ensemble des lésions extérieures et des déformations semble indiquer qu'il s'agit de lésions tuberculeuses très anciennes. Ces lésions ont dû siéger primitivement dans le calcanéum, tant au niveau de l'articulation astragalo-calcanéenne postérieure, qu'au niveau de la région juxta-épiphysaire et en dedans. C'est dans ce dernier point particulièrement qu'on trouve deux cavités, déjà signalées, et qui peuvent passer pour des nids tuberculeux sous-périostiques primitifs. C'est de la « *tuberculose éteinte* », nous disait M. le professeur Ollier à qui nous avons montré ces pièces.

La maladie a dû être longue, sans qu'il soit possible d'en préciser la durée. Il y avait très certainement une ankylose astragalo-calcanéenne fibreuse, mais ce n'est pas une raison pour que les mouvements du pied aient été, au point de vue fonctionnel, notablement entravés, grâce au rétablissement de mobilité supplémentaire dans les autres articulations.

VI. *Hydarthrose du genou droit.* — M[lle] Gouffé dit que son père avait eu deux hydarthroses du genou droit. C'est ce que confirment d'ailleurs les rapports des médecins qui l'ont soigné :

« Le 8 octobre 1885, dit M. le D[r] Hervieux, je fus appelé auprès de M. Gouffé pour le soigner d'une tuméfaction du genou droit, tuméfaction qui n'était autre chose qu'une hydarthrose rhumatis-

male... J'appris qu'il avait eu, vers l'âge de dix-sept à dix-huit ans, une hydarthrose du même genou, hydarthrose pour laquelle un médecin mal inspiré avait proposé l'amputation. M. Velpeau consulté s'opposa à l'opération. L'hydarthrose guérit et le membre fut conservé.

.....J'ai soigné M. Gouffé pour cette hydarthrose pendant deux mois consécutifs (du 8 octobre au 5 décembre 1885), et ce n'est qu'après ces deux mois de séjour à la chambre, dans la position horizontale, que le malade put recommencer, mais par une progression très lentement croissante, à reprendre ses occupations ». Le Dr Guilland, d'Aix-les-Bains, donne copie d'une note rédigée le 6 août 1888, dans laquelle il est dit : « Il y a trois ans, une hydarthrose du genou droit est survenue, à la suite d'un coup, qui a duré six semaines. En 1887, attaque de goutte. Cette année, nouvelle attaque, toujours à droite. M. Gouffé repartit d'Aix le 15 août ».

A l'autopsie nous avons remarqué que la bourse articulaire du genou droit était plus petite que celle du gauche. L'état de la putréfaction ne permettait pas de comparer les deux séreuses. Mais les altérations si manifestes que nous avons trouvées sur les surfaces articulaires du fémur et du tibia, ainsi qu'on le verra plus loin, surtout l'état de la rotule droite, nous permettent de dire que le cadavre que nous avons eu à examiner avait été atteint d'hydarthroses fréquentes du genou droit. C'est donc encore une nouvelle preuve d'identité.

VII. *Différence de volume des deux membres inférieurs*. — Mlle Gouffé ne sait pas si son père avait la jambe droite plus faible que la gauche. « Je sais seulement qu'il avait la démarche un peu traînante ».

M. le Dr Hervieux a donné de très importants renseignements sur ce point. « Le membre inférieur droit présentait, chez M. Gouffé, des particularités intéressantes sur lesquelles il importe d'insister..... Je dois dire que ce qui me frappa lorsque je découvris le membre malade, ce fut la différence de volume existant entre

le membre inférieur droit et celui du côté opposé, différence qui faisait ressortir plus manifestement encore le gonflement du genou droit. Je demandai sur le champ un centimètre et je constatai par la mensuration des deux membres, au mollet comme à la partie moyenne de la cuisse, que la différence de volume était de trois centimètres au profit du membre inférieur gauche..... » Et deux mois plus tard, après la guérison de l'hydarthrose, M. Hervieux ajoute : « Je ne me rappelle pas avoir fait de nouveau la mensuration comparative des deux membres, mais ce que je puis affirmer, c'est que le droit présentait une atrophie encore plus accentuée à la fin de la maladie qu'au début ».

Lors de notre examen, le 13 novembre, la fonte putride était si marquée, qu'on ne pouvait songer à prendre des circonférences comparatives sur l'un et l'autre membre.

Nous avons pensé que la maladie articulaire dont nous venons de trouver des caractères si marqués pouvait avoir eu un retentissement sur la nutrition du système osseux du membre inférieur droit tout entier et nous avons mesuré et pesé successivement les fémurs, tibias, péronés droits et gauches, ruginés, c'est-à-dire débarrassés des parties molles et des cartilages.

Le fémur	gauche	pèse	150 gr.	de plus que	le droit.
Le tibia	»	»	70 gr.	»	»
Le péroné	»	»	20 gr.	»	»

Les os longs du membre inférieur gauche pèsent donc 240 gr. de plus que ceux du membre droit.

Ces différences considérables montrent que l'affection a commencé pendant la première enfance, qu'elle a atteint sérieusement la nutrition du côté droit, qu'il a dû y avoir atrophie musculaire et par conséquent diminution de volume du membre inférieur droit.

Nous allons en préciser la teneur en étudiant les différents os, comparant le côté malade au côté sain, recherchant surtout si nous ne trouvons pas dans leurs saillies, leurs surfaces, leurs longueurs ou épaisseurs, des preuves positives de l'atro-

phie musculaire. Nous aurons ainsi démontré que le sujet que nous avons eu à examiner avait certainement une diminution notable de volume du côté droit, diminution ayant tous les caractères que M. Hervieux a signalés sur le membre inférieur droit de Gouffé.

Pour arriver à ces constatations, nous avons été obligé pendant plusieurs mois de faire macérer ces os afin de les débarrasser complètement des parties molles, puis de les désinfecter et de les faire sécher afin de les manier facilement. Nous avons alors constaté qu'ils présentaient les différences de poids et de longueur indiquées dans le tableau suivant :

POIDS ET LONGUEUR A L'ÉTAT SEC DES MEMBRES INFÉRIEURS

	POIDS		Différences	LONGUEUR		Différences
	Droit	Gauche		Droit	Gauche	
Fémur....	520	589	69	480	477	— 3 m/m
Tibia......	327	397	70	415	402	—13
Péroné....	75	85	10	406	402	— 4
Rotule....	18	22	4	transversal 40	44	+ 4
				longitudinal 41	46	+ 5
			153			

Donc le fémur et le tibia *droits* ont une longueur totale de 89 cent. 5. Le fémur et le tibia *gauches* une longueur de 89 cent. 9, soit une différence de 1,6. La hauteur du pied calculée par celle du calcanéum et de l'astragale est à droite de 55 millim. et à gauche de 65 millim. ce qui nous donne une longueur totale du membre inférieur droit de 95 cent. 05 et du membre inférieur gauche 94 cent. 4. Ces chiffres indiquent en faveur du membre inférieur droit une plus grande longueur de 6 millim. 5. On peut donc considérer que les deux membres étaient de même longueur et que la compensation se faisait par une inclinaison du bassin. La plus grande longueur du côté droit provenant de ce que le tibia droit, comme nous allons le voir s'articulait en formant un angle

ouvert en dehors avec le fémur. De là, pour le dire de suite, la nécessité pour le sujet de marcher d'une façon particulière correspondant à ce que Mlle Gouffé caractérisait en disant : Il trainait la jambe.

Fémurs. — Quoique le fémur droit soit plus long que le gauche, il est manifestement atrophié par rapport à l'autre. Cette atrophie s'accuse par une apparence plus grêle. Le grand diamètre de la tête de cet os est d'environ 1 millim. moins long qu'à gauche. Le col est aussi plus petit, mais l'angle cervical est sensiblement le même. Le grand trochanter est moins volumineux. Ses saillies sont plus pointues. Les inégalités de la ligne âpre sont moins accentuées. D'où on peut conclure que le vaste interne et le vaste externe étaient atrophiés. Le corps du fémur est plus mince d'au moins 1 millim. à 1 millim. 1/2. Quant à l'extrémité inférieure, bien que très légèrement moins large, la différence est moins saillante que sur le reste de l'os, ce qui peut tenir à l'inflammation périostique qui a accompagné les deux hydarthroses.

Néanmoins l'épaisseur antéro-postérieure du condyle externe est moindre de 15 millim. La surface cartilagineuse, à droite, est moins plane, moins lisse qu'à gauche, surtout en arrière. Sur le bord du condyle externe, on remarque une crête beaucoup plus saillante qu'à gauche. A la partie tout à fait supérieure du condyle externe et en arrière existe une surface irrégulière, où le cartilage est absent, limitée par de petites saillies osseuses. Nous verrons que cette surface correspond exactement à une surface à lésions analogues existant sur le tibia à la partie postérieure de la cavité glénoïde externe. Il est probable que, dans le cours de l'hydarthrose, le malade avait tenu pendant quelques temps la jambe fléchie et à angle droit, d'où l'usure des cartilages.

Si on considère dans son ensemble le fémur, on voit qu'il est aplati et étendu de telle sorte que, placé sur un plan horizontal, son corps fait au-dessus de la table un arc dont la flèche a 3 millimètres de moins qu'à gauche. De même ce fémur appuyant par la face postérieure de ses deux condyles. on remarque que la

face postérteure de la tête est éloignée de la table de 3 millim. tandis que l'éloignement de la tête du fémur gauche est au moins de 12 millim. En somme on peut dire que la torsion normale du fémur a très sensiblement diminué.

Tibias. — Le droit est aussi atrophié. Comme sur le fémur, les différences sont difficilement appréciables à la mensuration. Du côté de l'extrémité supérieure toutefois, ces différences sont encore moins sensibles que sur le reste de l'os, ce qui tient probablement à l'hydarthrose. La cavité glénoïde externe est plus convexe à droite, et sur le tiers postérieur de celle-ci, il n'y a pas de cartilage. A la périphérie, on constate des inégalités osseuses saillantes qui en avant forment un bord tranchant très net. Sur la cavité glénoïde interne, nous ne remarquons qu'une excavation un peu moins grande.

La tubérosité antérieure est sensiblement pareille des deux côtés. Mais si, au niveau de son point le plus saillant on mesure le diamètre antéro-postérieur, on voit qu'à gauche il est de 49 millim. tandis qu'à droite il n'a plus que 45,5. Ajoutons qu'au milieu de l'os, pour le calcul de l'indice tibia on trouve :

	Tibia gauche	Tibia droit
Le diamètre antéro-postérieur	42,5	37
Le diamètre transverse	24	23

d'où : Indice gauche de... 56,5
Indice droit......... 62,2

Le corps de l'os est aplati en lame de sabre, toutefois la crête tibiale est plus mousse à gauche. A droite, la courbure déterminée par l'insertion ou jambier antérieur est moindre. L'extrémité inférieure est très manifestement déformée. Il n'y a plus de cartilage et la surface osseuse sous-jacente est limitée par un bord saillant ostéophytique et plissé. On remarque d'ailleurs, à quelques millimètres de son bord, des saillies et des trous vasculaires qui n'existent pas sur le côté sain. La surface articulaire est réduite

dans toutes ses dimensions, surtout en arrière. L'extrémité de la malléole interne est rejetée en dedans et d'une façon générale, toute cette extrémité inférieure, dépourvue de cartilage, est déformée de façon à s'adapter à l'astragale.

Péronés. — Le droit est atrophié. La tête est moins volumineuse, la surface articulaire plus petite. Le corps est plus grêle et toutes les crêtes qui séparent les surfaces d'insertion musculaires, crêtes qui sur l'os sain sont très marquées et saillantes, sont du côté droit mousses et arrondies. De plus, la courbure du corps est moindre, ce qui se met bien en évidence en appliquant symétriquement les deux os de chaque côté d'une règle verticale. On peut constater alors que, tandis que le péroné sain forme une ligne sinueuse et festonnée, le péroné droit au contraire se rapproche de la verticale.

De même, si on applique les deux têtes l'une contre l'autre, on voit que la moitié de l'ogive du péroné gauche est encavée tandis que celle du péroné doit se rapprocher de la verticale.

L'extrémité inférieure offre des modifications absolument analogues comme forme à celles décrites sur le tibia. La seule particularité intéressante consiste dans la présence d'une excavation très notable au point précis où s'implante le ligament péronéo-astragalien postérieur. C'est une exagération de l'état normal.

Rotules. — La droite est déformée, moins volumineuse. Elle tend à la forme ronde.

Pas de bec inférieur. La crête verticale postérieure est beaucoup moins saillante et sa surface articulaire présente à peu près au centre quatre petites saillies blanches dont les trois principales sont disposées en triangle. Sur sa surface convexe on remarque un ostéophyte volumineux formé de quatre ou cinq traînées verticales fusionnées en haut avec le reste de l'os et détachées de lui à leur partie inférieure.

L'atrophie de la rotule est soumise à la loi générale qui veut que cet os participant à la vie musculaire subisse les modifications qui surviennent dans la nutrition du muscle.

Os du bassin. — Nous examinons à part les deux os iliaques et le sacrum. L'os iliaque gauche pèse 268 gr. le droit 237, soit une différence de 31 gr. Cette constatation seule prouve bien que l'atrophie a continué jusqu'aux os du bassin. Nous voyons en effet sur l'os iliaque droit que la surface d'insertion du grand fessier est moins étendue, que la fosse dans laquelle se trouve une partie du moyen fessier est moins marquée. Les deux surfaces d'insertion des petits fessiers n'ont que des différences insignifiantes. L'ischion gauche est beaucoup plus volumineux que le droit. Il présente dans son plus grand diamètre 28 millim. tandis que le droit n'a que 23 millim. On peut donc en conclure que les muscles grand adducteur, longue portion du biceps, demi-tendineux, et demi-membraneux qui s'y insèrent devaient être légérement atrophiés à droite.

La cavité cotyloïde de droite est manifestement plus petite que celle du côté opposé. Ainsi, en cubant les deux cavités par le procédé des grains de plomb, on trouve à gauche 35 centim. cubes, à droite de 30.

Quant au sacrum, sa surface articulaire dans son grand diamètre est à gauche de 57 millim. et à droite 52 millim. Le grand diamètre transversal, en haut, est à gauche de 41 millim. et à droite de 39 millim.

Nous avons voulu fournir de nouvelles preuves de l'atrophie musculaire qui devait exister sur le membre inférieur droit et particulièrement à la jambe. Pour cela, nous avons mesuré comparativement sur les tibias et péronés droits et gauches les surfaces donnant insertion aux principaux muscles. Ces surfaces d'insertion sont plus ou moins géométriques comme des triangles ou des quadrilatères. Il serait donc possible en calculant leurs dimensions de connaître leur surface c'est-à-dire la quantité de muscles qui y trouvaient appui. Mais, sur les tibias et les péronés, si la largeur du muscle est facile à indiquer, la longueur est moins bien appréciable, parce que les muscles se recouvrent les uns les autres et s'enchevêtrent. Aussi nous sommes-nous contenté de mesurer le diamètre transversal maximum, pris à un même point, des principaux muscles.

Le tableau suivant indique ce que nous avons trouvé :

		Droit	Gauche
Tibia..	Jambier antérieur..	21	31
	Jambier postérieur..	22	23
	Péroné	18	21
	Fléchisseur tibial	17	22
Péroné	Jambier postérieur..	5	9
	Extenseur commun des orteils et péronier antérieur..	9	12
	Long péronier	9	15
	Court péronier latéral	10	12
	Extenseur propre du gros orteil	7	10
	Fléchisseur péronier	8	10

La comparaison de ces chiffres montre d'une manière évidente qu'il y avait atrophie musculaire de la jambe droite, que cette atrophie était marquée par la diminution de volume du jambier antérieur, que la diminution portait aussi sur le côté externe et qu'il y avait atrophie des péroniers latéraux.

Nous avons dit plus haut qu'il y avait aussi atrophie, à la cuisse droite, des muscles vaste interne et vaste externe, et des muscles grand-adducteur, longue portion de biceps, demi-tendineux et demi-membraneux (qui s'insèrent en haut sur l'ischion), que le droit antérieur était moins bien nourri, et par conséquent plus petit, ainsi que le montre l'altération rotulienne.

Nous pouvons donc conclure que le corps que nous avons eu à examiner avait une diminution de volume du membre inférieur droit, que celui-ci avait une circonférence notablement inférieure à celle du côté gauche et de plus, nous ajoutons que l'atrophie devait être plus sensible à la jambe qu'à la cuisse.

C'est là une nouvelle preuve, et des plus caractéristiques de l'identité du cadavre de Millery et à elle seule elle permettrait presque de dire que c'est bien le corps de Gouffé.

VIII. *Y avait-il goutte à l'orteil droit?* — Mlle Gouffé dit : Mon père avait eu un rhumatisme goutteux du pied droit.

Le cordonnier de Gouffé, M. Millery, dépose que « M. Gouffé avait la goutte au pied droit. L'orteil du pied droit se relevait en marchant. M. Gouffé demandait que le bout de sa chaussure fut tenu très surélevé ».

Dans son observation, M. le Dr Hervieux insiste sur les particularités suivantes : « L'hydarthrose du genou droit n'a pas été la seule manifestation rhumatismale que j'ai observée chez M. Gouffé. Déjà au mois de septembre 1880, il avait été atteint d'un angine rhumatismale avec contracture des mâchoires et occlusion de la bouche, véritable esquinancie dont il guérit par l'ouverture d'un abcès amygdalien. En 1887, c'est-à-dire deux ans après l'apparition de l'hydarthrose du genou, le pied droit devint le siège d'une tuméfaction rhumatismo-goutteuse et c'est dans ce cas que l'élément goutteux s'affirma par le transfert au gros orteil correspondant de la tuméfaction du cou-de-pied. Cette nouvelle preuve d'une diathèse rhumatismo-goutteuse avait beaucoup affecté M. Gouffé, en raison de la crainte qu'il avait d'être exposé à se trouver souvent, par les retours offensifs de cette maladie, entravé dans ses affaires ».

Nous avons indiqué plus haut les altérations constatées sur la première phalange et le premier métatarsien du pied droit et montré qu'en effet, comme chez Gouffé, sur le cadavre examiné nous avons noté que le premier orteil du pied droit était relevé.

Il est plus difficile de faire un diagnostic rétrospectif et de dire si oui ou non Gouffé a été atteint de goutte.

En effet, voici ce que nous relevons sur cette articulation au point de vue anatomo-pathologique. Il y a tuméfaction de la tête osseuse avec allongement ostéophytique des bords libres d'où agrandissement des surfaces articulaires. Il ne paraît pas y avoir de tendance à la soudure, mais en l'absence des cartilages articulaires et des tissus mous, il est impossible de constater les infiltrations d'urate de soude qui seraient caractéristiques. La face articulaire de la phalange à une cupule unique sans rainure. La

surface correspondante du métatarsien présente, au contraire, une convexité d'un seul plan qui s'adapte à la précédente et se prolonge aussi en dedans par un plateau ostéophytique tandis que la moitié postérieure et inférieure présente en son milieu une crête saillante qui la divise en deux parties. On peut donc en conclure que la phalange était fixe, immobilisée, c'est-à-dire redressée sur le métatarsien.

En résumé, l'affection de cet orteil a une origine inflammatoire chronique productive, mais non ulcéreuse, c'est du rhumatisme chronique ou de la goutte.

Nous avons fait remarquer dans une des pages précédentes de ce rapport et à propos de la rotule, qu'il se trouvait sur la surface articulaire de cet os quatre petites saillies blanches. Nous avons cherché par l'analyse chimique et microscopique qu'elle pourrait être leur nature. Une de ces saillies, du volume d'une petite tête d'épingle est enlevée et placée dans une capsule de verre. On traite par une goutte d'acide azotique, on évapore à sec au bain-marie, puis on ajoute une goutte d'ammoniaque. Il n'y a qu'une faible coloration jaunâtre qui n'a rien de commun avec la coloration rouge de la murexide que donne l'acide urique dans les mêmes conditions. Au microscope on examine une autre de ces saillies traitée par de l'acide acétique. On n'obtient pas les cristaux caractéristiques.

En somme et comme conclusion des deux chapitres précédents, nous disons que, s'il n'est plus possible d'affirmer que le sujet examiné a eu la goutte au pied droit, certaines présomptions permettent de dire que le gros orteil de ce pied a été atteint d'accidents, provenant soit du rhumatisme, soit de la goutte.

La grave lésion de l'articulation calcanéo-astragalienne dont le sujet a été atteint pendant la première enfance, les hydarthroses fréquentes du genou droit, ont déterminé une difformité de la jambe et du pied droits, accompagnée d'atrophie musculaire. Cette diminution très apparente du volume du membre, remontant à la première enfance, a du être une cause d'exemption du service militaire.

IX. *La dentition.* — M[lle] Gouffé dit que les dents de la mâchoire supérieure étaient assez écartées. Les dents du milieu étaient plates et larges... Il ne lui manquait pas de dents sur le devant de la bouche. Je sais qu'il s'était fait arracher il y a plusieurs années (antérieurement à 1881), une dent par M. Brasseur, dentiste, lequel est actuellement décédé. Je ne sais pas quelle dent il s'était fait arracher... Mon père fumait la pipe et le cigare. » M[lle] Gouffé croit la disposition des dents de la mâchoire supérieure de son père si caractéristique qu'elle ajoute : « Si j'avais pu voir la mâchoire ou la moulure de la mâchoire, je la reconnaîtrais bien certainement. »

« Je me souviens que quand il riait, dit M. le D[r] Hervieux, les incisives supérieures, les moyennes surtout, apparaissaient longues et très écartées. »

M. le D[r] Paul Bernard constate que les dents, en bon état, sont au complet, seule la première molaire fait défaut. Les incisives et les canines de la mâchoire inférieure sont noires.

Rappelons la description plus complète que nous avons faite lors de l'exhumation du 13 novembre :

Les mâchoires sont fortes, la dentition est bonne, elle est complète à la mâchoire inférieure, où les incisives et les canines sont noirâtres à leur face postérieure, ce qui semble indiquer que le sujet était un fumeur. La mâchoire supérieure possède toutes ses dents sauf la première grosse molaire droite. Les deux incisives médianes sont fortes, proéminentes d'une manière remarquable et paraissent légèrement ébréchées à leur bord libre.

Ajoutons que l'alvéole dans lequel était enchassée la molaire qui a été enlevée est comblé et que le travail de raréfaction qui s'est fait sur place indique qu'il date de plusieurs années. La coloration noirâtre a disparu par des frictions et des lavages. Après préparation du crâne, nous constatons que les dents sont très déchaussées : il y a de la gingivite expulsive ou alvéolo-dentaire. Ce sont bien les dents d'un homme approchant de la cinquantaine.

Sur la demande de notre collègue M. le D[r] Descout, une em-

preinte des deux mâchoires a été prise par les procédés ordinaires et le moule en plâtre a été adressé à M. Dopffer, juge d'instruction.

En résumé, au point de vue de la dentition, identité absolue entre les renseignements fournis sur Gouffé et les constatations que nous avons faites.

X. *Mesures et conformation de la tête.* — M. Hiekel, chapelier, donne le dessin de la conformation de la tête de M. Gouffé, pris au conformateur.

Il ajoute les mesures suivantes : 7 3/4 — 3 1/4. Circonférence de la tête : 58 centimètres.

M. le Dr Paul Bernard dit : « La tête est dolichocéphale ou allongée. Elle mesure dans son diamètre bi-pariétal 16 centim. et 24 dans son diamètre sus-occipito-mentonnier ou antéro-postérieur. »

Le crâne a été préparé et nous constatons que le diamètre bi-pariétal est de 15 centim. 2. Le diamètre antéro-postérieur de 18,5 et le sus-occipito-mentonnier de 21. La circonférence du crâne est de 54 centim. Le poids du crâne entier est de 1 kilogramme 018 (celui de la mandibule entre dans ce total pour 19 gr.)

Un chapeau hauteforme, ayant appartenu à M. Gouffé et fourni par la maison Hiekel, nous donne 19,5 pour le diamètre antéro-postérieur et 17,0 pour le diamètre bi-pariétal (transversal).

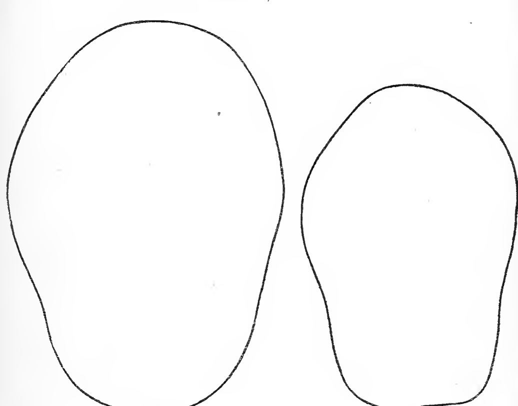
Si nous tenons compte de l'épaisseur des parties molles nous voyons que, si l'indice céphalique du crâne est de 82,20, celui du vivant devait être de 84,20 en ajoutant deux unités à l'indice du premier.

Or celui que l'on obtient en calculant d'après les deux diamètres du chapeau est de 87,18 c'est-à-dire qu'il a encore trois unités de plus. « Il faut bien savoir dit Broca, p. 136, de ses *Instructions anthropologiques générales*, que les indices céphalométriques ne correspondent jamais exactement aux indices craniométriques. Ainsi l'indice céphalométrique est toujours un peu plus grand. » L'essentiel est d'avoir dans la comparaison des grands diamètres, longitudinal et transversal, un même rapport. C'est ce que nous

avons d'ailleurs absolument établi en prenant à l'aide d'un conformateur de chapelier le diagramme du crâne. Celui-ci et celui envoyé par M. Hiekel se juxtaposent parfaitement, ils ont une courbe absolument comparable et ne diffèrent que par les dimensions. Ainsi :

DIAGRAMME DE LA TÊTE DE GOUFFÉ

	Longueur	87 m/m	Différences...	87 — 72 = 15
	Largeur	61		
Diagramme du crâne				
	Longueur	72		61 — 46 = 15
	Largeur......	46		



Les deux diagrammes que nous joignons à ce rapport permettront de bien comprendre les rapprochements dont nous venons de

parler. Il nous semble qu'il y a là, un procédé dont il n'a pas encore été fait usage dans une expertise médico-légale, et qui nous paraît assez démonstratif pour établir encore une fois la similitude du crâne examiné et de la tête de Gouffé.

XI. *Conformation des bras, des mains et des pieds.* — Nous savons par les renseignements du dossier que M. Gouffé était droitier et qu'il gantait 7 3/4. De plus, M. Millery, cordonnier, fournit la note suivante sur la chaussure de Gouffé : « Il portait toujours des souliers lacés, fendus sur le dessus, avec languette, et d'un seul morceau sans couture au-dessus du cou-de-pied. La dernière paire de chaussures était en chevreau. Les mesures étaient les suivantes :

	Longueur	Largeur au cou de pied	Largeur aux doigts de pieds
Pied droit	28,5	26,5	25
Pied gauche	28	25,5	24

Extérieurement les souliers avaient 30 centim. de longueur. »

Disons en passant que ces mesures montrent à elles seules la difformité du pied, difformité bien en rapport avec ce que nous avons trouvé sur le cadavre.

Un autre cordonnier, M. Tauchon, dit: « M. Gouffé portait d'habitude des souliers lacés ayant trois ou quatre rangs d'œillets. Il exigeait que le cuir fût très souple et que les chaussures fussent très amples. »

Quant aux chaussures, nous en avons examiné deux paires : des brodequins et des souliers plats lacés.

L'examen des semelles de ces chaussures montre que le pied droit était penché en dedans ainsi que le prouve l'usure du soulier droit sur le bord interne. A l'intérieur du soulier droit, sur le bord supérieur et interne du contrefort du talon, existe un encrassement qui se trouvait au niveau de la cheville. Nous savons en effet, par l'examen de l'articulation, que le cou-de-pied volumineux se déjetait nécessairement en dedans.

M. le Dr Paul Bernard dit dans son rapport : « Les poignets sont fins, les mains petites, les doigts longs et maigres. Les articulations des phalanges sont très saillantes. Les ongles ont été détruits, mais la gouttière unguéale indique qu'ils étaient longs. Les pieds se détachent en partie ».

M. le Dr Paul Bernard n'a pas mesuré la grande envergure du sujet, mais a constaté que la largeur des épaules était de 40 cent.

Le tableau suivant indique les mesures que nous avons prises sur les os des membres supérieurs :

POIDS ET LONGUEUR, A L'ÉTAT SEC, DES OS LONGS DES MEMBRES SUPÉRIEURS

Membres supérieurs		Poids	Longueur
Humérus	Droit...	21.2	36
	Gauche.	20.1	35.2
Radius	Droit...	57	25.4
	Gauche.	56	25.1
Cubitus	Droit...	72	27
	Gauche.	68	26.4

Humérus droit..	36
Radius —	25.4
TOTAL.......	61.4
Humérus gauche	35.2
Radius —	25.1
TOTAL.......	60.3

Il ressort de ces mesures que le sujet examiné était manifestement droitier.

Nous avons montré la main droite du sujet afin d'étudier ses dimensions. Il manque un os, au métacarpe, le trapèze, os perdu probablement au moment du transport du cadavre. Cette main osseuse a bien les caractères indiqués par le Dr Paul Bernard. Les trois phalanges du médius ont une longueur de 101 millim., longueur qui correspond à peu près exactement à celle du médius du gant de Gouffé.

En résumé, ces examens comparatifs établissent que le sujet était droitier, comme Gouffé, qu'il avait une main droite et une longueur de médius analogues à ce qu'on observait chez Gouffé,

qu'en outre les dimensions du pied droit et la lésion articulaire nécessitaient des chaussures identiques à celles de Gouffé.

XII. *Examen des vêtements.* — M. Hochard, tailleur d'habits, donne les mesures suivantes des vêtements de Gouffé : Redingote ou jaquette : taille, 51 cent. ; longueur de jaquette, 89 cent. ; carrure, 20 cent. ; longueur de la manche, 84 cent; largeur de poitrine, 99 cent. ; de la taille, 94 cent.

Gilet : longueur, 67 cent. ; hanche, 55 cent. Pantalon : longueur de côté,110 cent. ; entre-jambes, 85 cent. ; ceinture, 87 cent. ; bassin, 51 cent. ; cuisses, 38 cent. ; genou, 45 cent. ; bas, 44 cent.

La plupart de ces mesures ne peuvent pas être utilisées. Nous pouvons cependant nous faire idée de la grande envergure en employant les procédés de recherche indiqués par Alphonse Bertillon. Nous trouvons ainsi qu'elle est d'environ 1,82.

Pour l'établir, nous avons étalé sur un plan horizontal une jaquette de Gouffé dans les manches de laquelle nous avons introduit les gants de celui-ci. Il est évident que cette envergure varie selon que les gants sont plus ou moins enfoncés dans les manches. Ce n'est donc qu'un résultat moyen que ce chiffre de 1,82.

Si nous prenons la longueur totale du membre supérieur droit (humérus + os de l'avant-bras + main montée) nous trouvons 78 cent. La largeur des deux membres supérieurs est environ de $78 \times 2 = 156$. Si nous ajoutons la distance moyenne entre les deux cavités glénoïdes des omoplates, qui, d'après nos recherches est d'environ 25 cent., nous trouvons alors pour la grande envergure du cadavre $156 + 25 = 1,81$.

Bien que ce chiffre se rapproche beaucoup de celui de 1,82, nous ne voulons pas cependant donner à ces résultats plus d'importance qu'ils n'en méritent. Ce sont des moyennes, avons-nous dit. Cependant, ils nous montrent ce fait qui nous paraît intéressant, c'est que, soit par l'examen des vêtements de Gouffé, soit par l'examen du squelette, nous trouvons une grande envergure qui devait atteindre ou dépasser légèrement 1 mètre 80, ce qui est bien un chiffre en rapport avec la taille de Gouffé ou du cadavre

qui était de plus de 1 mètre 78 (Voir notre travail sur les rapports de la taille et de la grande envergure, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, juillet, 1882).

Ajoutons encore une importante constatation.

Le tailleur Hochard donne 20 centimètres pour la carrure, c'est-à-dire que le double, soit 40 centimètres trouvé sur la jaquette de Gouffé, comme distance entre les deux épaules, correspond exactement à la même longueur prise par M. Paul Bernard sur le cadavre de Millery.

Quant à l'entre-jambes, qui est, d'après le tailleur, de 85 cent., nous avons trouvé, pour la longueur des membres inférieurs, une longueur de 95 cent. environ.

C'est donc une différence de 10 cent. qui est bien en rapport avec la hauteur qui sépare le plan périnéal du plan d'insertion des têtes fémorales.

On constate que la hauteur du petit trochanter au sol, les fémurs étant placés en position normale sur les tibias, et ceux-ci sur le squelette des pieds dont les os ont été montés, est de 85 cent., la hauteur du sommet de la tête du fémur est de 93 cent.

En résumé, sans donner à ces derniers résultats plus de valeur qu'il ne convient, il faut cependant reconnaître qu'ils concordent entre eux.

XIII. *Le larynx.* — Nous disions dans notre précédent rapport que le larynx serait disséqué et préparé afin d'étudier les causes de la mort.

Nous constatons qu'il n'y a rien à l'os hyoïde. La corne droite du cartilage thyroïde a disparu. La corne gauche est détachée ; elle a environ 14 millim. Un ligament la relie à l'os hyoïde. En soulevant la membrane thyro-cricoïdienne et en mettant à nu le cartilage cricoïde, on trouve à droite et à 4 cent. de la ligne médiane, une fracture avec disparition d'une petite portion de ce cartilage.

Il paraît bien évident que les fractures du cartilage thyroïde ont été faites pendant la vie, mais on ne peut être aussi affirmatif pour celle du cartilage cricoïde.

XIV. *Les autres parties du squelette.* — Elles ont été minutieusement examinées. Nous ne relevons rien de spécial. C'est ainsi que nous avons particulièrement recherché s'il n'y avait pas eu de fractures de côtes. Celles-ci ont été trouvées intactes.

CONCLUSIONS

Nous concluons, d'après les termes mêmes du réquisitoire et en comparant successivement les renseignements fournis sur M. Gouffé Toussaint-Auguste, assassiné à Paris, le vendredi 26 juillet 1889, avec les résultats de l'autopsie du corps trouvé à Millery le 13 août 1889, qu'il y a identité absolue ainsi que le prouvent les constatations suivantes :

I. *L'âge.* — M. Gouffé avait 49 ans. Le corps examiné avait de 45 à 50 ans.

II. *La taille.* — M. Gouffé avait 1 m. 78. Sur le sujet examiné nous trouvons une taille de 1 m. 785 millim.

III. *Corpulence et poids.* — M. Gouffé pesait 80 kil. Le sujet examiné devait avoir le même poids.

IV. *Les cheveux et la barbe.* — L'examen physique et micrographique montre qu'il y a identité complète entre les cheveux du cadavre et ceux trouvé sur la brosse de M. Gouffé.

V. *La blessure du pied droit.* — Tout jeune M. Gouffé a eu une blessure à la cheville du pied droit. Nos constatations nous permettent de dire que le sujet examiné avait eu entre trois et 8 ans une arthrite à la cheville du pied droit, arthrite qui avait déterminé une cicatrice à la malléole interne et avait été accompagnée d'altérations osseuses de tout le pied.

VI. *Hydarthrose du genou droit.* — M. Gouffé avait été atteint d'hydarthrose du genou droit. Le sujet examiné présente des signes de la même affection.

VII. *Différence de volume des deux membres inférieurs.* — M. Gouffé avait la jambe droite plus faible que la gauche. Le sujet examiné avait une diminution de volume du membre inférieur droit, celui-ci présentait une circonférence notablement moindre que celle du côté gauche et l'atrophie devait être plus sensible à la jambe qu'à la cuisse.

VIII. *M. Gouffé avait la goutte au pied droit.* — Le sujet examiné avait en effet le gros orteil du pied droit relevé et présentait les traces du rhumatisme chronique ou de la goutte. Nous ajoutons, comme conséquence des deux paragraphes précédents, que la grave lésion de l'articulation calcanéo-astragalienne dont il a été atteint pendant la première enfance, que les hydarthroses fréquentes du genou droit ont déterminé une difformité de la jambe et du pied droits accompagnée d'atrophie musculaire. Cette diminution très apparente du volume du membre remontant à la première enfance a dû être une cause d'exemption du service militaire.

IX. *La dentition.* — Il manquait à M. Gouffé une dent molaire. Nous trouvons une identité absolue entre les renseignements fournis sur ce point et les constatations que nous avons faites sur les maxillaires du sujet examiné.

X. *Les mesures et la conformation de la tête.* — La comparaison du diagramme de la tête de M. Gouffé et du diagramme pris avec le même instrument (conformateur) sur le crâne du sujet examiné fournit une nouvelle preuve d'identité,

XI. *Conformation des bras, des mains et des pieds.* — Nos examens ont établi que le sujet était droitier comme M. Gouffé, qu'il avait une main droite et un médius analogues à ceux de M. Gouffé, qu'en outre, les dimensions du pied droit et la lésion articulaire nécessitaient des chaussures identiques à celles de M. Gouffé.

XII. *Examen des vêtements.* — Les différentes parties du sque-

lette, les longueurs des membres supérieurs ou inférieurs correspondent aux parties analogues des vêtements de Gouffé.

XIII. — Nous avons constaté au larynx des fractures du cartilage thyroïde qui, sans aucun doute, ont été faites pendant la vie.

XIV — Nous n'avons rien relevé de spécial sur les autres parties du squelette.

En résumé, nous affirmons que le corps trouvé à Millery est bien le corps de M. Gouffé.

Lyon, le 11 avril 1890.

A. Lacassagne

RAPPORT DE MM. BROUARDEL, MOTET ET BALLET

Ordonnance

Nous, P. Dopffer, juge d'instruction au Tribunal de première instance du Département de la Seine.

Vu la procédure en instruction contre Eyraud (Michel), quarante-six ans, en fuite, contre la fille Bompard (Gabrielle), vingt et un ans, détenue, et autres, inculpés d'assassinat sur la personne du sieur Gouffé.

Ordonnons que par MM. Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Motet, médecin aliéniste, Ballet, professeur agrégé de ladite Faculté, serment préalablement prêté devant nous, il sera procédé à une expertise médico-légale au sujet de l'état mental de l'inculpée Gabrielle Bompard.

Paris, le 19 février 1890.

Signé : P. DOPFFER.

Nous soussignés, professeur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, Gilbert Ballet, professeur agrégé de ladite Faculté, Dr Motet, médecin en chef de la Maison d'éducation correctionnelle, avons procédé à l'expertise médico-légale qui nous est confiée.

L'état mental de Gabrielle Bompard, devait, dès les premiers interrogatoires, paraître suspect à M. le juge d'instruction. Tout était étrange dans les récits de l'inculpée, dans son langage, dans

sa tenue; elle se présentait moins comme la complice de l'assassinat de Gouffé, que comme un témoin surpris par la rapidité d'évènements qui dépassaient les pires prévisions.

Elle racontait les détails avec une indifférence complète, et, sans remords, elle paraissait sans conscience de la valeur morale des actes qui s'étaient passés sous ses yeux.

Ne devait-on pas encore regarder comme l'indice d'un trouble mental son retour à Paris, son imprévoyance, en se mettant elle-même aux mains de la justice? Que fallait-il penser de son attitude lorsqu'elle se décida à faire des aveux, à diriger en quelque sorte elle-même les recherches qui permirent de reconstituer les détails de l'enlèvement du cadavre de la rue Tronson-Ducoudray, du voyage à Lyon et de l'abandon de la malle à Millery?

C'est pour s'éclairer que M. le juge d'instruction rendit l'ordonnance aux termes de laquelle nous devions examiner l'inculpée. Nous avons vu Gabrielle Bompard au Dépôt de la préfecture de police à de nombreuses reprises, et nous donnons dans le présent rapport les résultats de notre examen.

Gabrielle Bompard est âgée de vingt-et-un ans. De petite taille, mais bien constituée; elle ne présente aucune anomalie. La face est symétrique, sans exagération du développement des arcades zygomatiques; le maxillaire inférieur est large, terminant brusquement le bas du visage, plus fin de profil que de face.

Les yeux sont largement fendus, l'iris est de couleur gris-bleu, les dents sont blanches, bien rangées; les cheveux, artificiellement colorés en blond, sont châtain-foncé. Les oreilles petites, bien ourlées, ont leur pavillon bien placé, avec leur lobule libre. L'expression de la physionomie est intelligente, avec une mobilité extrême dans les traits; le regard vif prend par moments une fixité dure.

La tête bien conformée a pour mesures :

1° Diamètre antéro-postérieur.......... 0,180 mm.
2° Diamètre bi-auriculaire............. 0,155

La taille est de 1 m. 46; le développement des hanches et des seins est rudimentaire.

On comprend combien aisément Gabrielle Bompard a pu être prise pour un jeune garçon d'une quinzaine d'années.

Les recherches que nous avons faites pour établir ses antécédents pathologiques, n'ont abouti à rien de très net. Si loin que remontent les souvenirs de son père, il ne retrouve dans la ligne paternelle qu'un oncle dont on se rappelle vaguement les bizarreries de caractère; dans la ligne maternelle, il y aurait eu aussi un oncle qui « était atteint d'aliénation mentale au moment de son décès. » — Ces renseignements sont donnés par le père de Gabrielle Bompard sous réserve.

La mère de l'inculpée est morte il y a treize ans, à l'âge de trente-cinq ans, à la suite d'une maladie aigüe du poumon; c'était une femme d'une santé assez délicate, un peu apathique, mais cependant sujette à des manifestations un peu vives lorsqu'elle était contrariée. Elle a eu cinq grossesses sans accident; les trois premiers enfants ont succombé, soit en naissant, soit quelques mois après la naissance. Gabrielle Bompard et son frère sont les derniers-nés.

Le père de l'inculpée, vigoureux, bien portant, est un homme laborieux qui doit à son travail la situation acquise aujourd'hui.

Gabrielle Bompard, au dire de son père, aurait eu des convulsions dans l'enfance, mais sans gravité. Elle n'a jamais eu d'autre maladie qu'une rougeole, suivie d'une éruption au visage, probablement d'un impetigo de la face, qui aurait duré deux mois.

Tout enfant, elle était d'un caractère difficile, on dit d'elle « qu'elle était vicieuse, menteuse, ne pensant qu'aux hommes et à la toilette. » Nous n'avons pas pu obtenir à cet égard un seul détail précis pour tout ce qui regarde la période de cinq à huit ans. Tout ce que nous savons par l'inculpée elle-même, c'est que la menstruation chez elle a été très précoce, qu'elle s'est établie à huit ans, et que, depuis, elle a toujours été régulière.

Nous sommes mieux renseignés à partir de son retour de Bel-

gique, où elle avait été placée à Ypres chez sa tante maternelle : elle y avait vécu quatre ans ; et à la suite d'une discussion d'intérêts entre son père et cette tante, elle fut ramenée à Lille. Elle avait douze ans. Son père ne put la garder chez lui, il la plaça dans un couvent à Fournes.

Elle y resta un an (1882). Mais la supérieure invita son père à la reprendre à cause de sa mauvaise conduite et des propos qu'elle tenait. Gabrielle Bompard reconnait l'exactitude de ce renseignement, et nous rapporte à ce sujet, une histoire assez piquante qu'elle aurait racontée devant les religieuses.

Nous devons noter qu'à ce moment de sa vie, elle a été d'un embompoint considérable, et que, pendant quatre années, c'est-à-dire jusqu'à dix-huit ans, elle a été énorme.

Sortie du couvent de Fournes, elle fut placée chez une institutrice à Lille (premier semestre 1883) qui ne la garda pas. De là, elle passa dans une institution tenue par des sœurs, à Marq. Il fallut encore la retirer (deuxième semestre 1883) ; et, personne ne voulant plus d'elle, son père dut la conduire au couvent du Bon-Pasteur d'Arras. Elle n'y fut pas placée par voie de correction paternelle. Elle était pensionnaire, et l'on s'occupait de son éducation. Gabrielle Bompard vécut trois ans dans ce milieu ; elle dit en avoir gardé un triste souvenir.

Pendant toute cette période, la santé a été bonne, elle a eu quelques accidents nerveux, mais très passagers, des étouffements, des spasmes, jamais de grandes attaques. C'était surtout à l'époque de la menstruation qu'elle se sentait un peu plus énervée.

Sortie du couvent du Bon-Pasteur d'Arras, à 18 ans, elle rentre chez son père. Elle y trouve, dit-elle, une gouvernante pour laquelle elle eut d'abord une certaine sympathie, qu'elle soigna même avec dévouement pendant une maladie, mais qu'elle prit en haine lorsqu'elle s'aperçut que cette femme était la maîtresse de son père. Il y aurait eu de singulières complaisances de la part de cette femme qui favorisait les rendez-vous de Gabrielle Bompard avec un jeune homme de Lille, elle l'aurait compromise même,

puis inquiétée, en lui laissant croire qu'elle était enceinte; et, enfin, ce serait elle qui lui aurait conseillé de quitter Lille pour venir se cacher à Paris, qui la conduisit à Arras. et l'y abandonna avec un peu d'argent.

Une très intéressante déposition de M. le docteur Sacreste nous éclaire sur la famille Bompard. Il est le médecin, il est aussi l'ami; il a vu dans ce milieu bien des choses qu'il raconte très simplement. C'est lui qui, le premier, dans l'hiver 1886-1887, mit Gabrielle Bompard en état d'hypnose. Il ne dit pas très nettement, il est vrai, ce qui s'est passé, et parle un peu vaguement « des divers phénomènes qu'on observe en pareil cas, et qui ne sont, d'après la théorie de l'école de Nancy, et particulièrement de M. le docteur Bernheim, que les résultats de la suggestion ». M. le docteur Sacreste ne paraît pas avoir été très heureux dans ses tentatives de suggestion sur Gabrielle Bompard. Il dit précisément ceci :

« Vers le mois de mai 1888, M. Bompard me confia que la conduite de sa fille lui inspirait de sérieuses inquiétudes : qu'elle paraissait légère et provocante avec tous les jeunes gens qu'elle avait l'occasion de voir; qu'elle manifestait l'intention de quitter la maison paternelle pour aller vivre avec un amant. Il me demanda si, par la suggestion hypnotique, je ne pourrais pas modifier les idées de sa fille et améliorer sa conduite.

« Les tentatives que je fis dans ce sens furent à peu près sans résultat, mais elles amenèrent de la part de Gabrielle Bompard des confidences ». etc., etc.

M. le docteur Sacreste apprit alors qu'un négociant de Lille hypnotisait Gabrielle Bompard, lui donnait des rendez-vous auxquels la gouvernante la conduisait; que la jeune fille ayant manifesté à ce monsieur le désir de quitter la maison paternelle pour vivre avec lui, celui-ci avait refusé et avait rompu avec elle.

« Furieuse de cet abandon, très irritée contre son père qui lui donnait l'exemple de la conduite la plus immorale, et la forçait à vivre dans une intimité de tous les instants avec une concubine, contre cette dernière qui lui donnait les plus mauvais conseils,

favorisait ses rendez-vous avec des jeunes gens, elle était absolument décidée à quitter la maison paternelle, où elle se sentait en proie à une hostilité sourde de la part de son père gêné par sa présence, de la part de Mme X... désireuse de la voir partir, pour devenir la maîtresse incontestée de la maison. » (Déposition du docteur Sacreste).

Gabrielle Bompard ne nous a pas dit autre chose, elle a gardé d'ailleurs, un souvenir presque reconnaissant pour le Dr Sacreste qui fut, au début de son séjour à Paris, l'intermédiaire entre le père et la fille, et fit parvenir de l'argent à celle-ci à différentes reprises. Ce rôle, tout de bienveillance, M. le Dr Sacreste ne put pas le continuer bien longtemps. Au commencement de l'année 1889, les exigences étaient de plus en plus grandes. On demandait jusqu'à 10,000 fr., sous prétexte d'entreprises commerciales, de maison à fonder en Amérique.

Et malgré tout, conservant une idée exprimée aussi par le père de Gabrielle Bompard. M. le Dr Sacreste dit ceci :

« A mon avis, Gabrielle Bompard est une névropathe qui n'a pas trouvé dans sa famille les conseils et les exemples qui auraient pu exercer sur elle une heureuse influence et modifier ce qu'il pouvait y avoir en elle de mauvais instincts. »

Nous reproduisons aussi l'opinion du père sur sa fille :

« Ma conviction est, je ne saurais trop le répéter, que ma fille Gabrielle a le cerveau détraqué.

« Elle avait beaucoup d'orgueil, une ambition démesurée, un goût effréné pour la toilette et le libertinage, de la haine pour sa famille, mais elle raisonnait bien sur tous les sujets étrangers à la satisfaction de ses passions. »

Nous aurons à revenir sur plusieurs points de ces dépositions.

Nous avons déjà quelques données sur l'état physique et sur l'état mental de Gabrielle Bompard : Enfant, elle est au point de vue du développement du sens génital, ou du moins de l'une des fonctions les plus importantes de l'appareil utéro-ovarien, d'une précocité tout à fait anormale. Elle a déjà des instincts, elle n'a pas encore les appétits, et sa perversité se traduit plutôt par les

exagérations de son langage, par la liberté de ses allures que par des actes significatifs. Nous n'avons jamais pu obtenir de personne l'affirmation d'un acte lubrique dans l'enfance. Tout le monde répète qu'elle était vicieuse. Ce qu'elle devait être au couvent, c'était une enfant dont l'intempérance de langage révoltait les religieuses, habituées à plus de réserve devant elles, dont les méchancetés et les mensonges, les insinuations perfides jetaient partout l'émoi.

Elle accusait la supérieure, l'aumônier, les sœurs, et l'on se demandait comment une tête de fillette de douze ans, pouvait concevoir et comment sa bouche pouvait dire de « pareilles horreurs ».

Aussi ne gardait-on nulle part cette enfant sans mère, passant d'une institution à une autre sans trouver d'affection chez personne et n'en éprouvant pour personne. Partout où elle arrivait elle était précédée d'une réputation si mauvaise qu'aucune sympathie ne pouvait s'éveiller pour elle : elle le sentait, et restait sinon hostile, du moins toujours sur la défensive.

Nous n'avons pas appris que son séjour de trois années au Bon-Pasteur d'Arras ait été marqué par aucun incident notable. Mais, s'il est vrai qu'elle ait eu sous les yeux le spectacle qu'elle prétend avoir eu, il faut bien reconnaître que ce milieu était peu fait pour développer chez elle les sentiments moraux, et pour modifier par l'éducation, le caractère, les tendances d'une jeune fille dont l'imagination était déjà singulièrement déréglée.

Les renseignements que nous avons puisés au dossier nous ont fait connaître la vie que Gabrielle Bompard a menée à Lille après sa sortie du couvent d'Arras. Elle-même nous les a confirmés. On dit qu'elle avait, dans la rue, des allures provocantes, qu'elle portait des toilettes excentriques : c'est à cette époque qu'elle noue une intrigue avec un jeune homme qui l'hypnotise, des lettres sont échangées, nous en avons lu plusieurs, assez singulières d'ailleurs. Puis, une rupture termine brusquement, après six mois de durée, une aventure dont elle garde le souvenir, qui lui paraît ridicule par certains côtés, mais qui, cependant, a

éveillé chez elle des sentiments assez vifs pour que, aujourd'hui encore, elle n'en parle pas avec indifférence.

C'est d'elle que nous tenons les détails qui suivent.

Elle arrive à Paris le 26 juillet 1888, et descend avec une amie, venue d'Arras avec elle, chez la sœur de celle-ci, Elle reste là deux jours, et fait la connaissance d'Eyraud. Elle le suit et s'installe dans un hôtel de la rue Beauregard, pendant deux mois : puis elle va habiter à Levallois-Perret. Eyraud l'introduit dans un monde où elle se fait vite une place ; elle y rencontre un homme qui l'hypnotise presque tous les jours, et elle arrive, à ce moment, à une sensibilité telle qu'il suffirait de lui présenter un objet brillant pour qu'elle s'endormit. Elle avoue qu'elle se prêtait assez volontiers à ces manœuvres, et que, plusieurs fois, il lui est arrivé de tromper, en laissant croire qu'elle était endormie.

Dès notre première entrevue, Gabrielle Bompard est entrée pour nous dans les détails les plus étendus sur son existence. A peine avions-nous besoin de lui poser des questions, elle parlait, et les faits se déroulaient avec un enchaînement logique. La mémoire fidèle et sûre n'avait pas de défaillance, et il nous fut facile de constater que l'intelligence était des plus vives. Le récit des évènements auxquels elle avait été mêlée, nous était fait avec une entière liberté d'esprit. Mais ce qui ne pouvait nous échapper, c'était l'assurance même avec laquelle elle parlait. Indifférente à sa situation, elle prenait plaisir à nous raconter les épisodes de ses voyages en Angleterre, de l'achat de la malle, « la fameuse malle » comme elle l'appelle, ajoutant en souriant : « Je ne savais pas qu'on y mettrait un huissier ».

Elle reproduit, sans variantes, pour nous, la dernière déposition qu'elle a faite à M. le juge d'instruction, et, sans remords, comme si elle était restée étrangère à l'assassinat de Gouffé, elle nous dit : « Je n'y pense jamais, je m'occupe à un travail où il y a beaucoup à compter. Après tout, je n'y peux rien. Ce n'est pas moi qui l'ai tué. Si je l'avais tué, il y a longtemps que je n'y serais plus ».

Nous devions rechercher quelle avait pu être l'influence d'Eyraud sur elle. A l'en croire, cet homme très épris d'elle, la

dominait. « Je ne peux pas me rendre compte, dit elle, du sentiment qu'Eyraud m'inspire, c'est de la peur, c'est tout. — Il me dégoute et avec lui je suis obligée de céder. — J'ai essayé deux fois de me soustraire à lui; je suis partie. Une fois je suis restée deux jours sans rentrer. Il m'a retrouvée sur le boulevard ; il m'a frappée, et il a bien fallu que je revinsse avec lui. Une autre fois, il m'a retrouvée encore, et il m'a tellement battue que j'ai été quinze jours malade. Je l'ai suivi comme un chien suit son maître, je me serais laissée tuer par lui. Quand j'y pense maintenant, j'en frémis ».

Nous ne voulons que reproduire ce que nous a dit Gabrielle. Nous n'avons pas à discuter sa sincérité, et nous aurions peut-être à relever quelques contradictions dans son récit. Mais, ce que nous sommes en droit d'affirmer, c'est la possession de soi de cette femme, qui, sans exagération d'aucune sorte vis-à-vis de nous, ne s'est jamais écartée de ces dépositions antérieures. A son dire elle aurait été trompée par Eyraud, il ne lui aurait parlé que d'un chantage : elle prétend qu'elle n'a jamais su à quoi devait servir le sac qu'elle avait cousu, la malle avec laquelle elle avait voyagé. Les préparatifs ont été faits par Eyraud pendant qu'elle était allée acheter du papier des plumes, de l'encre, on devait obtenir la signature de Gouffé, et ce serait seulement à son retour qu'Eyraud lui aurait montré une corde à nœud coulant qu'il devait passer au cou de Gouffé pour le contraindre à signer des billets. Très réservée sur son propre rôle, elle nous dit que ce n'est pas elle qui a donné le rendez-vous, que, quand l'huissier est arrivé, elle put à peine lui dire quelques mots, qu'elle le vit avec terreur se diriger vers le canapé, s'asseoir juste à la place derrière laquelle se tenait Eyraud, caché par la draperie. Tous ces détails sont identiques à ceux qu'elle a donné à M. le juge d'instruction. Nous n'avons à en retenir que ceci : c'est qu'à aucun moment Gabrielle Bompard n'a parlé de contrainte exercée sur elle par Eyraud, avant l'arrivée de Gouffé ; qu'en admettant même qu'elle ait dit vrai en prétendant ignorer ce qui allait se passer, elle savait du moins que les intentions d'Eyraud était de se procurer de

l'argent; l'arrangement des poulies, de la corde, ne pouvait pas lui laisser douter que son amant irait jusqu'à la violence.

Après l'assassinat, elle a, nous dit-elle encore, été tellement effrayée qu'elle n'a osé rien dire. Elle est restée toute la nuit seule dans la chambre « aussi morte que Gouffé ». Et quand Eyraud est revenu le lendemain matin, elle l'a suivi sans résistance.

On sait ce que fut le voyage de Lyon qu'elle a, depuis, aidé à reconstituer. Ce qu'on connaît moins c'est le voyage de Liverpool au Canada. Elle l'a fait déguisée en homme, ayant si bien les allures d'un jeune garçon qu'elle avait, dit elle, l'air d'avoir quinze ans. Elle nous donne, à ce sujet, des détails que nous croyons inutiles de reproduire, mais, il nous ont prouvé que le souvenir de la victime de la rue Tronson Ducoudray ne l'obsédait pas. Avec une prodigieuse mémoire, elle nous raconte la vie d'Eyraud et la sienne, sa liaison avec M. Garanger, les tentatives pour établir une distillerie, les vues d'Eyraud sur Garanger auquel il a déjà demandé de l'argent, et qui doit lui en procurer encore : « Etant plus libre en Amérique, nous dit-elle, j'ai réfléchi davantage. Eyraud ne me tenait plus, je le trompais avec Garanger; il le savait et il était furieux, mais il n'osait rien dire. J'étais dégoûtée de lui, je voulais le quitter, pour cela il fallait prendre des précautions. J'ai imaginé de lui dire que Garanger devant aller chercher de l'argent, il ne fallait pas le laisser aller seul, qu'il serait mieux que je partisse avec lui. Je ne sais pas comment Eyraud y a consenti. En voyage, j'ai dit à Garanger : « N'envoyez pas vos 25000 fr., vous serez volé; je lui ai raconté des histoires d'Eyraud et je l'ai décidé à revenir en France. D'ailleurs, je pensais depuis trois mois à dire ce qui s'était passé. Aussitôt arrivée à Paris, je suis allée acheter la collection du *Petit Journal*, je suis rentrée à l'hôtel, et j'ai lu tout ce qu'on avait écrit sur la disparition de Gouffé. Quand Garanger est revenu, il m'a demandé ce que je lisais, et je lui ai tout dit. Je lui ai demandé de me conduire chez M. Goron, il m'a fait des objections; alors je lui dis : « Si on te trouve avec moi tu seras compromis, peut-être arrêté, je ne veux pas ». Garanger me dit : « Tu es folle, pourquoi es-tu

revenue à Paris? » Puis il est allé consulter un de ses amis et il fut décidé qu'il me conduirait auprès de M. le Préfet de police. Nous sommes allés trouver M. Lozé le 23 janvier, j'ai raconté à peu près la vérité; avec M. Dopffer j'ai différé une seule fois, cela m'ennuyait un peu de dire tout, mais j'ai avoué tout de suite ».

Nous avons tenu à reproduire textuellement les paroles de Gabrielle Bompard : nous l'avons laissée aller, donner à sa pensée le plus libre cours; et nos longs entretiens avec elle nous permettent de dire que cette jeune femme est douée d'une intelligence très vive; elle a des réparties aussi fines que promptes, une mémoire d'une étonnante précision. Nous ne l'avons pas vue sous un aspect qui a surpris les personnes qui, au cours de l'instruction, se sont trouvées en rapport avec elle. Avec nous, elle n'a jamais pris des allures libres, elle n'a jamais prononcé de phrases comme celles qu'elle disait avec le sans gêne d'une fille, devant les agents chargés de la surveiller. Nous l'avons toujours trouvée docile, prête à nous répondre, et même, quand nos questions devenaient un peu pressantes, elle restait, sinon calme, c'eût été trop lui demander, du moins sans exagérations, sans impatiences. Nous avons pu nous convaincre que nous ne trouverions pas, qu'il n'y avait pas de troubles du côté de l'intelligence.

Il n'en a plus été de même quand nous avons procédé à l'analyse du caractère, des sentiments. Alors, nous avons trouvé des lacunes énormes et nous avons constaté le développement excessif des sentiments égoïstes, la vanité, le besoin de faire parler de soi, de se mettre en scène ; et, si l'on se souvient de ce que nous avons dit de l'enfance de Gabrielle Bompard, on reconstituera aisément, à travers les épisodes variés, les événements tragiques d'une existence aussi aventureuse, un type plus commun qu'on ne le pense, et dont la caractéristique est l'absence complète de sens moral. Non pas que les individus appartenant à ce type soient incapables de dire ce qu'on doit faire ou ne pas faire, mais les notions morales restent pour eux abstraites, elles n'ont pas d'influence sur leurs déterminations : les appétits, les instincts prédominent, et c'est à la recherche

d'une satisfaction égoïste que les impulsions perverses entraînent l'activité intellectuelle le plus souvent intacte. Les actes les plus contraires aux lois morales et sociales ne sont plus immédiatement repoussés par ces individus qu'on peut appeler « amoraux », qu'on peut comparer à ces personnes atteintes par suite d'une indisposition congénitale de cécité des couleurs : ils sont des aveugles moraux et font le mal avec une indifférence complète. Et, comme tout intacte qu'elle puisse paraître leur intelligence est plus superficielle que profonde, que la mobilité de leurs sentiments est aussi grande que celle de leurs idées, ils n'ont pas de remords. Ils seraient plutôt obsédés, si une obsession devait les prendre par une idée nouvelle, que par le sonvenir d'un acte mauvais.

Certaines hystériques présentant des anomalies du même genre, nous étions conduits à rechercher quelle part pouvait revenir à l'hystérie dans la manière d'être de l'inculpée. Nous savions déjà par les renseignements, qui nous avaient été communiqués par Gabrielle Bompard elle-même, qu'elle avait des accidents nerveux; il résulte de notre examen qu'elle présente un ensemble de manifestations révélant chez elle l'existence non douteuse de l'hystérie. Nous avons négligé, à dessein, de faire fond pour asseoir notre diagnostic sur les renseignements puisés à diverses sources. Nous nous sommes attachés à établir notre opinion sur les seuls phénomènes directement observés par nous.

Actuellement, on constate chez Gabrielle Bompard les troubles suivants :

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'existence, sur divers points du corps, de zônes au niveau desquelles la sensibilité cutanée est notablement exagérée. Il y a là ce qu'en pathologie on appelle de l'hyperesthésie. Cette hyperesthésie se remarque notamment sur certains points d'élection où on les trouve d'ordinaire chez les hystériques, c'est-à-dire, à la partie supérieure du crâne, (clou hystérique) au dessous des seins, au niveau des parties lattérales et inférieures de l'abdomen (points ovariques). Elle est particulièrement accusée aux cuisses et surtout aux bras. Il suffit de frôler légèrement la

peau des membres supérieurs, alors même que l'inculpée ne s'attend pas à l'exploration, pour provoquer aussitôt une sensation pénible que Gabrielle Bompard accuse avec énergie.

D'ordinaire chez les hystériques, on constate en même temps que l'hyperesthésie, plus ou moins disséminée sur divers points du corps, une diminution et quelquefois une abolition, sur d'autres points de la sensibilité cutanée. Chez Gabrielle Bompard, il n'existe, actuellement du moins, rien de semblable ; la peau du bras gauche, paraît-il deviendrait, de temps en temps, insensible ; mais, c'est une particularité, dont nous ne pouvons affirmer la réalité, ne l'ayant pas constatée nous-mêmes. En revanche, on trouve comme chez la plupart des hystériques, une modification très nette des sensibilités spéciales, (visuelle, auditive, olfactive). En ce qui concerne la vision, il existe, à droite, un rétrécissement moyen, comme degré, mais très net du champ visuel. L'acuité auditive et olfactive ont aussi manifestement amoindries du même côté.

Ces symptômes, dont les recherches cliniques ont appris la valeur, nous permettent d'affirmer, en dehors de tous autres renseignements, que Gabrielle Bompard est hystérique. Chez elle, actuellement du moins, l'hystérie est légère, mais sa réalité non douteuse.

Indépendamment des phénomènes permanents et plus ou moins durables, l'hystérie détermine, d'ordinaire, des épisodes accidentels transitoires, parmi lesquels les attaques sont les plus caractéristiques et les plus fréquentes. Gabrielle Bompard a été très affirmative sur ce point ; elle n'a jamais eu les attaques à symptomatologie complexe qu'on désigne du nom de grandes attaques. Elle aurait seulement présenté à différentes reprises la variété de crises dites, en clinique, des crises de petite hystérie. Nous n'avons pas pu les constater, et ne voulant asseoir notre jugement que sur des faits directement observés, nous n'ajoutons qu'une médiocre importance au renseignement qui précède.

Toutefois, dans des conditions qu'il nous reste à faire connaître, nous avons pu constater que les crises hystériques sont

susceptibles de revêtir chez elle une physionomie plus typique qu'elle ne le dit.

Nous avons appris, par plusieurs dépositions que Gabrielle Bompard était aisément hypnotisable : qu'à plusieurs reprises elle avait servi de sujet à des expériences plus ou moins légitimes de « Magnétisme » ; nous avons dû, pour nous éclairer complètement, chercher à hypnotiser l'inculpée, mais non pas sans nous être assurés au préalable de son assentiment.

Or, voici ce que nous avons observé : chez les personnes susceptibles d'être hypnotisées, le sommeil s'obtient d'ordinaire d'autant plus vite, plus aisément, que les sujets ont été plus souvent et plus récemment endormis.

Bien que Gabrielle Bompard n'ait pas été hypnotisée depuis plusieurs mois, on provoque assez facilement chez elle le sommeil artificiel. Il a suffi à l'un de nous de la regarder fixement en exerçant au niveau des poignets une légère compression pour déterminer en moins d'une minute les phénomènes anormaux que nous allons décrire.

L'inculpée n'a pas été d'emblée plongée dans l'hypnotisme franc ; elle a été prise tout d'abord d'une attaque d'hystérie avec raideur des membres et hallucinations visuelles; ces hallucinations étaient terrifiantes ; elle se débattait comme pour écarter l'objet de ses visions. Les troubles de cette nature s'observent couramment dans la grande attaque hystérique.

Une fois l'attaque calmée, Gabrielle Bompard est restée endormie ; elle a pu répondre d'une manière quasi automatique aux questions que nous lui avons adressées. Il est à peine besoin de dire qu'aucune de ces questions n'a eu de rapport avec les faits de l'instruction.

Nous avons ensuite provoqué chez l'inculpée la suggestion de divers actes que nous lui avons ordonné d'exécuter après son réveil, et ces actes ont été exactement réalisés au moment voulu.

Nous n'avons pas jugé à propos de répéter les séances d'hypnotisme. Si nous avions eu à préciser au point de vue scientifique les caractères cliniques du sommeil provoqué chez Gabrielle

Bompard, de nouvelles expériences eussent été nécessaires. Mais il ne s'agissait pour nous que de vérifier la réalité de la susceptibilité hypnotique afin de pouvoir tirer de cette vérification les conséquences qui en découlent au point de vue de la caractéristique de son état névropathique.

Il résulte pour nous des faits que nous avons observés et dont nous avons donné la relation sommaire qu'on provoque aisément chez l'inculpée le sommeil hypnotique et la suggestion hypnotique expérimentale.

Mais il n'est pas entré, il ne pouvait pas entrer un instant dans notre esprit que l'hypnotisme et la suggestion hypnotique aient pu intervenir comme élément déterminant des actes reprochés à Gabrielle Bompard.

L'opinion à laquelle nous avons été conduits après l'examen dont nous venons de consigner les différents résultats, peut se résumer ainsi : l'inculpée présente actuellement des signes non douteux d'hystérie : comme la plupart des hystériques elle est facilement hypnotisable; cette aptitude au sommeil provoqué parait même avoir été un moment très développée par suite des tentatives dont elle était l'objet, mais, nous le répétons, ni l'hypnotisme, ni la suggestion n'apparaissent dans l'accomplissement des actes incriminés.

Si l'on reprend, en effet, la vie de Gabrielle Bompard avant le crime, après lui, on trouve l'inculpée toujours en pleine possession d'elle-même.

Quelle que soit la valeur de la version qu'elle donne des préliminaires du crime, il n'apparaît pas qu'à aucun moment elle ait été inconsciente de ses actes. Après, c'est volontairement qu'elle a suivi Eyraud, sentant bien que sa présence au moment de l'assasinat de Gouffé la ferait toujours, quoiqu'elle puisse dire, considérer comme complice.

Plus tard, en Amérique, avec son insouciance, sa mobilité de sentiments, elle a dû perdre peu à peu la vivacité de ses impressions et de ses souvenirs. Les événements auxquels elle avait été mêlée lui sont apparus lointains; les hasards d'une nouvelle

aventure l'ont attirée; ayant rencontré M. Garanger, elle est devenue sa maitresse. L'interprétation qui se dégage de l'étude du caractère de Gabrielle Bompard, c'est que, moitié par dégoût de son ancien amant qu'elle prétend n'avoir jamais aimé, lassée de la vie misérable qu'il lui faisait mener et qui menaçait de devenir, à bref délai, plus dure encore, moitié par l'attrait d'une nouvelle conquête, doublé de l'espoir égoïste d'une existence mieux assurée, elle a voulu fuir, abandonnant Eyraud. Et cette fuite la montre rusée habile; elle met M. Garanger en garde contre Eyraud, mais elle ne lui livre pas son secret; elle ne le dira qu'à Paris. Ce détail a pour nous une importance considérable; il établit, à n'en pas douter, que M. Garanger n'a eu aucune influence sur la détermination de Gabrielle Bompard de revenir à Paris.

Pourquoi est-elle revenue?

Là, son imprévoyance éclate. Nous n'avons pas la prétention de tout expliquer; mais, ce que nous avons dit de la mobilité d'esprit de l'inculpée permet de supposer qu'elle a pu penser qu'il lui serait aisé de réduire son rôle aux proportions qu'il lui plairait de lui donner. Peut-être même, avec ses exagérations vaniteuses, a-t-elle pu croire qu'on lui saurait gré de ses révélations, qu'elle deviendrait un personnage? Ne retrouve-t-on pas partout le besoin de paraître, dans la confrontation, dans le voyage à Lyon, et même dans les longs écrits qu'elle a tracés et dont la lecture n'est pas moins intéressante que notre examen direct.

Sous la forme d'une auto-biographie, Gabrielle Bompard ne se présente pas autrement qu'elle l'a fait devant nous. Le style est simple, il n'y a pas d'invraisemblance, pas de mensonges trop apparents. Mais, ce qu'il y a, c'est une habileté remarquable. Si Gabrielle Bompard veut bien, dans ses révélations, aller jusqu'à un certain point, elle s'arrête aussitôt qu'elle pourrait paraître trop directement engagée.

Ce n'est pas ainsi que procèdent d'ordinaire les individus atteints de troubles intellectuels, et, si bizarre, si fantasque qu'elle

soit, dès que sa vanité est en jeu, elle est capable de se contenir, de se garder, de se défendre, aussitôt que son intérêt personnel l'exige.

Cet état mental complexe se peut justement apprécier si l'on tient compte de toutes les données fournies par l'étude du passé, par l'examen direct de l'inculpée.

Gabrielle Bompard n'est pas une malade, c'est un être incomplet dont la caractéristique est « l'arrêt de développement du sens moral sans arrêt parallèle du développement intellectuel ».

Si profondes que soient les lacunes du sens moral, l'intelligence est assez nette pour que Gabrielle Bompard sache ce qui est bien et ce qui est mal. Elle n'est pas atteinte d'aliénation mentale ; rien n'établit qu'elle ait subi une contrainte de quelque nature qu'elle soit.

Gabrielle Bompard ne saurait donc être considérée comme irresponsable des actes qui lui sont imputés.

Paris, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

BROUARDEL, MOTET, BALLET.

Monsieur Lacassagne.

Le Directeur vient de me faire demander, il desirait savoir si ce que je vous avais promis avait été dit chez le professeur. J'ai cru devoir lui repondre. Oui puisque c'est là que vous me l'avez demandé à Lyon. Je ne veux pas entreprendre de vous écrire en entier les mémoires demandés, ce serait beaucoup trop long. D'après ce que j'ai cru comprendre vous ne vous interessez que sur certains détails.

Vous vous étonnez surtout de mon retour a Paris quand je pouvais être bien tranquille en Amerique non seulement a l'abri de la police, mais d'Eyraud que je crains encore beaucoup plus. Je ne l'ai pas fait voici pourquoi: Quand Eyraud a assassiner Gouffé voici ce qu'il m'a dis. Si je t'ai mis dans cette affaire que j'aurais tres bien pu faire seul c'est parceque je veux que tu me restes. Je suis certain maintenant que tu ne me quitteras plus d'abord tu ne le peux plus tu dois me suivre partout. De plus si un jour je suis arrêté je dirais que j'ai tué Gouffé par jalousie de cette façon je suis sur de mon acquittement.

J'ai cru en effet ce qu'il me disait je l'ai suivi puisque j'y étais forcé, mais sans le lui dire je reflechissais bien souvent. et a la suite de ces reflexions je me disais bien souvent. Si je m'échappe je dirai tout je savais que j'aurais été arrêtée gardée condamnée rien n'aurait pu m'arrêter pas même Monsieur Garanger que j'aimais beaucoup, je comprenais que je serais séparé de lui peut-être pour toujours, j'aurais pu lui dire de fuire plus loin encore avec moi il l'aurait fait eh bien! non je lui ai dis ramenez-moi a Paris, aussitot arrivé je suis allé moi même me livrer a la police.

Pourquoi l'ai-je fait! Parceque Eyraud est disposé a recommencer sur d'autres ce qu'il a fait sur Gouffé

AUTRES DOCUMENTS

Nous pouvons compléter, d'après le journal *le Temps,* les renseignements que fournissent ces extraits par quelques traits empruntés à la correspondance de Gabrielle Bompard.

On a vu plus haut quelles relations elle avait à Lille avec un négociant. Ce jeune homme fut son premier amant, et il semble bien qu'elle ne l'ait jamais oublié. Longtemps, elle paraît avoir nourri l'espoir, même quand elle était à Paris, de renouer avec lui. Mais le caractère singulier de la jeune fille l'avait refroidi. Il est probable qu'on donnera quelques détails à l'audience, à titre de remarques psychologiques, sur leurs rapports, qui furent, tout d'abord, assez longtemps absolument platoniques, l'un promettant, l'autre recherchant seulement des conseils. Puis, un soir, à l'amitié succéda brusquement l'amour ; Gabrielle Bompard pria même le jeune homme de lui faire connaître par écrit « ses impressions » au sujet de cette transformation. Elle s'attira une réponse où on lit entre autres choses, ces lignes, qui ont comme un côté prophétique :

Il faut reconnaître que vous avez des tendances à rechercher des intrigues, vous avez un tempérament à vous complaire dans un dédale d'intrigues. Prenez garde ! car vous en serez victime souvent, souvent.

15 décembre 1887.

On sait qu'elle dut rompre avec lui. Cette rupture l'exaspéra, elle lui écrivit alors : « Je travaille à vous rendre méprisable aux yeux de tous. » Mais cette fureur tomba bientôt, et, peu de temps

après son arrivée à Paris, elle adressait à « l'ami » qu'elle avait laissé à Lille cette lettre :

Jules,

Je n'ai pas le droit de vous en vouloir de ce que vous avez fait. Vous m'en auriez fait cent fois plus que je n'aurais qu'à courber la tête.

Si j'ai été méchante envers vous je vous jure que je l'ai payé bien cher. Mais soyez un peu moins sévère pour cette fois! Si vous saviez comme je souffre par moment!

Je ne puis me vanter que d'une chose, c'est d'être tranquille. Je n'ai plus autour de moi cette maudite gouvernante qui me cherchait misère de tout côté. Je n'ai que cela. Quant au cœur, il est vide. C'est un mal qui tue. Vide sans l'être, car n'y êtes-vous pas toujours?..... Vous oublier; je ne le puis pas. Si dans la journée je cherche à éloigner votre pensée, la nuit entière je vous vois en rêve.

Puis elle raconte comment elle a fait un soir la rencontre d'un homme qui s'est intéressé à elle, avec discrétion d'abord, pour devenir ensuite, dans l'acception habituelle de ce mot, son protecteur.

Elle le représente comme une sorte de modèle de bonté. N'a-t-il pas essayé de négocier avec son père sa rentrée à Lille? Et elle ajoute :

Je lui suis certainement reconnaissante. Mais *l'aimer, jamais!*

Il croit cependant que je l'aime, pas autant bien entendu que je lui ai dit que je vous aimais, vous. Il espère qu'avec le temps je vous oublierai pour ne penser qu'à lui.

Pauvre homme! En voilà un au moins qui vit d'illusions. Ce ne sont pas toujours les plus malheureux ceux-là. Si je pouvais, moi, au moins vivre d'illusions!...

Et elle termine :

Soyez bon comme autrefois. Vous me rendrez si heureuse. Si vous saviez comme je suis lasse de la vie. Si je m'y raccroche, c'est parce que j'espère encore un peu.

Mon ami veut m'emmener passer l'hiver au Brésil, je retarde toujours. Je n'ai pas le courage de m'éloigner davantage.

Laissez-moi espérer, Jules, que vous me répondrez vous-même. Tout ce que j'ai pu faire pour réparer mes torts, je l'ai fait; s'il y a encore autre chose, je suis toute prête à le faire.

Si vous ne voulez pas me faire mourir de chagrin, récrivez-moi, ne craignez plus : toute ma méchanceté est morte.

Au revoir, Jules. Laissez-moi vous envoyer un baiser pour signer la paix. Ne le refusez pas.

Or l'homme dont elle parle ainsi à son premier amant, l'ami qui veut l'emmener passer l'hiver au Brésil, il paraît que c'est Eyraud, Eyraud dont elle a déclaré plus tard avoir fait la connaissance, à l'occasion d'une offre d'emploi dont celui-ci avait fait faire l'insertion dans divers journaux! Les dix mille francs demandés à son père pour « des maisons à fonder en Amérique », c'est à Eyraud qu'ils étaient destinés. Elle n'avait cependant pas à se louer de lui, si l'on s'en rapporte à ce qu'elle écrivait vers cette époque à « Jules ».

Hier j'ai failli être tué par mon amant, qui m'a mis dans un état déplorable. C'est au lit que je vous écris, et cela parce qu'il m'a trouvé en train de vous écrire. Je ne vous disais cependant rien qui puisse le rendre jaloux. Mais il en a conclu, et il n'était pas dans son tort, que je vous aimais toujours. C'est la fin, mon cher ami, j'ai assez expié ce que je vous ai fait. Je suis défigurée par les larmes. Je ne puis plus souffrir davantage...

Mai 1889.

Ce jaloux féroce qui la bat, c'est pourtant l'homme avec lequel elle complotera deux mois plus tard l'assassinat de l'huissier Gouffé, c'est l'homme qu'elle suivra en Amérique et qu'elle abandonnera ensuite brusquement pour s'attacher à M. Garanger.

Voici en quels termes elle parle alors de lui à M. Choteau (le beau-frère d'Eyraud) dans une lettre où elle annonce qu'elle part pour Londres avec M. Garanger :

Vancouver, 12 décembre.

Si de nouveaux ennuis ne me forçaient pas à vous écrire, peut-être aurais-je encore attendu, mais je ne le puis pas. Ce n'est pas sans beaucoup de mal que j'ai pu empêcher une seconde fois ce qui avait été fait une première fois (inutile de préciser), vous le savez aussi bien que moi.

A tout prix, il faut qu'il s'enrichisse, peu importe comment.

Puis, elle raconte comment Eyraud, qu'elle désigne par l'initiale M, a essayé d'escroquer M. Garanger, à qui il a réussi à soutirer 4,000 francs, sous prétexte de distillerie à établir, etc.

Elle termine par ces mots :

Consolez-vous. C'est sa dernière bêtise, *car je crois bien et je puis peut-être vous assurer que, lorsque vous recevrez cette lettre, il ne sera plus*... Désormais, vous n'aurez plus d'ennuis; ce n'est vraiment pas malheureux.

Ah! elle se rendait bien compte du désespoir dans lequel son départ plongerait Eyraud! Et peut-être se flattait-elle qu'un suicide opportun la débarrasserait d'un contradicteur incommode pour le jour où la justice française lui demanderait des comptes.

Eyraud, en effet, sentit vivement le coup qui lui était porté. On lira ses lettres, dans lesquelles il fut tour à tour passionné, avec un accent de sincérité saisissant, sarcastique, injurieux, suppliant, menaçant. Voici les dernières, où il brûle en quelque façon ses dernières cartouches, non sans songer, au milieu de sa fureur, à dégager sa responsabilité, au point de vue du crime de la rue Tronson-Ducoudray :

Monsieur Garanger,

Votre infamie est consommée ; vous avez enlevé Gabrielle Bompard, la fille publique que l'on accuse de l'assassinat de Gouffé, l'huissier.

Cette malheureuse, que j'avais retirée de la boue... vient de commettre une autre infamie. Tous les journaux français vous diront qui

elle est et où je l'ai prise. Votre lâcheté,— car il y a lâcheté — me cause bien des larmes.

J'étais si heureux de rentrer en France avec Berthe (on sait qu'elle s'appelait ainsi là-bas), afin de nous justifier; car, lorsque je lui montrais les articles du *Petit Journal*, nous accusant, elle jurait ses grands dieux qu'elle était innocente... Vous deviez me faire des fonds qui auraient servi à nous rapatrier; mais, elle et vous, en avez décidé autrement. Peut-être cette p..... craint-elle la justice et aura-t-elle voulu filer ailleurs...

Elle vous aura dit ce qu'elle me disait si souvent :

« Oh! mon Garanger, je t'adore! » Puis : « Je suis enceinte de toi. » La comédie! comme elle la jouait chez... la mère Damboise. Tout Paris connaît cette antienne.

Elle m'avait jeté à l'eau, déshonoré, je ne vaux plus rien. Vous, vous êtes riche! Enfin, tout cela me cause bien du chagrin.

Ma famille absolument ruinée, perdue par cette infâme créature!

Aussi ai-je cru, devant tant d'infamies, devoir avertir M. Goron de ce qui se passait. Je lui ai dit que c'est vous le protecteur de Gabrielle Bompard et je lui ai donné à peu près l'itinéraire que vous avez pu prendre. J'espère que lorsque vous recevrez cette lettre votre bien-aimée p... sera sous les verrous et viendra en France rendre compte de ses actes! Ah! si elle est compromise, ce que je ne peux croire, sa tête y passera, car l'affaire fait en ce moment un bruit énorme. Aussitôt qu'elle sera arrêtée, je partirai en France.

... J'aurais donné la moitié de ma vie pour causer un moment avec ce monstre.

Vous savez le voyage que nous vous avons raconté à Londres, où elle est venue sans bagages : je lui ai acheté une malle pour emporter ses effets. Cette malle a été reconnue pour celle qui a transporté le corps de l'huissier à Lyon. Cette malle je ne l'ai jamais revue chez elle, et elle m'a dit : « Ce grand bazar, je l'ai vendu! » Mais il me faut une explication, car vous le comprenez, devant la justice, une bévue peut coûter la tête.

Voilà pourquoi je viens vous supplier, maintenant que vous connaissez la bête à puces à qui vous avez affaire!... Car, s'il fallait que je vous raconte toutes ses fourberies et la comédie même qu'elle vous a jouée, vous la tueriez. Laissez ce soin à d'autres; ne vous salissez plus. Mais, moi, il faut que je la voie! Il y va de mon honneur et de ma vie.

Puis cette menace folle :

Alors je dis : qu'au reçu de la présente — il y a deux vapeurs pour San-Francisco — elle puisse en prendre un sans être arrêtée, et qu'elle vienne à New-York !

Si Gabrielle revient et que je puisse lui causer, tout en restera là. Sans ça. j'ai commencé une petite brochure intitulée : « *Les Amours d'un explorateur diplomate... Quatre mois de cour à une p... Divulgation des secrets d'Etat sur Constans et consorts...* Il est arrêté, sa femme jugée, guillotinée, et lui : cinq ans de prison pour l'avoir soustraite à la justice. Son portrait est mis à côté de celui de sa femme au musée Grévin et au musée de Mme Tussaud, »

Enfin, c'est là l'actualité, et ça aura un succès fou. Je l'enverrai aux journaux ennemis du gouvernement.

Mais si Berthe cause avec moi, que je sache l'histoire de cette malheureuse malle, je laisse tout cela tranquille...

J'ai des cartes aussi pour voir Mme Garanger, née Gabrielle Bompard, du musée Grévin :

Mme de Garanger, née Gabrielle Bompard, femme de l'explorateur du Tonkin.

Visible tous les jours : Paris, musée Grévin. — Londres, musée Tussaud.

Aux armes de San-Francisco, Vancouver. — Paris, Tonkin, Chine, Birmanie !

9 janvier.

Puis, le 11 janvier :

Maintenant, je crois que, quoi qu'il arrive, Berthe, votre adorée, sera arrêtée. Je dois vous prévenir que vous serez un témoin dans cette affaire.

Si je n'ai pas le temps de confesser Gabrielle et que ce ne soit pas de votre faute, je garderai le pamphlet en lieu sûr.

Mais je dois vous dire que si dans vos dépositions vous contrarier la vérité d'une syllabe, le pamphlet sera publié. La vérité tout entière, *voilà ce que je veux*.

Ne faites pas de sottise pour cette créature vile.

Je l'ai trouvée sans chemises, elle m'a ruinée, et parce que vous avez de l'argent, elle vous faisait la cour.

Puis craignant la lumière, elle fuit. Nous la rattraperons.

Et il termine en disant à M. Garanger : « Faites le nécessaire pour que je puisse voir votre p... de femme. »

Mais Gabrielle Bompard et M. Garanger étaient en route pour la France, et le 22 janvier l'ancienne maîtresse d'Eyraud se constituait prisonnière. Quelques mois après Eyraud lui-même était arrêté à la Havane, extradé et... avouait tout.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES

28. P. Le Méhauté (Dr), *Médecin de Marine.* — De l'empoisonnement par la strychnine en médecine judiciaire................................ 3 fr. »
29. S. Charrin (Dr). — Des blessures du cœur au point de vue médico-judiciaire. 2 fr. »
30. Ladame (Dr), *Privat docent à l'Université de Genève.* — L'hypnotisme et la médecine légale .... 2 fr. 50
31. Lacassagne (A.), *Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon,* et Hugounenq, *Agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon* — Du Cyanure de Potassium au point de vue médico-légal et toxicologique. 1 fr. »
32. Grand-Clément (Dr). — Les blessures de l'œil au double point de vue des expertises judiciaires et de la pratique médicale. *(Planche en couleurs)* 3 fr. »
33. Bertillon (A.), *Chef du Service d'identification à la Préfecture de Police.* — Les signalements anthropométriques ; méthode nouvelle de détermination de l'identité individuelle .... 1 fr. »
34. » Fonctionnement du service des signalements anthropométriques *(épuisé).*
35. Abadane, *Avocat à Constantinople.* — Le barreau français et la criminologie positive *(épuisé)*................................
36. Augagneur, *Agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.* — La prostitution des filles mineures *(avec graphiques)*................................ 1 fr. 50
37. Max Simon (Dr), *Médecin en chef de l'Asile de Bron.* — Les écrits et dessins des aliénés *(27 fac-sim.)* .... 3 fr. »
38. Henry Coutagne (Dr), *Chef des travaux de Médecine légale à la Faculté de Médecine de Lyon.* — La Folie au point de vue judiciaire et administratif. *(Leçons faites à la Faculté de droit de Lyon)*........ 3 fr 50
39. A. Kocher et B. Paoli (Drs). — Etudes sur le bandit corse Rocchini. Son exécution à Sarthène *(Portrait et autographe) (épuisé)*................
40. Gautier (E.).— Le monde des Prisons *(Notes d'un témoin) (épuisé)*........
41. Laurent (Dr). — Les dégénérés dans les prisons................................ 1 fr. »
42. F. Benoit (Dr). — Examen des balles déformées dans les tissus *(Pl. et des.)* 3 fr. »
43. Julia (Dr). — De l'oreille au point de vue anthrop. et médico-légal *(12 fig.)*. 3 fr. »
44. Etienne Rollet (Dr). — De la Mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire 3 fr. »
45. Ferri (Enrico), *Député au Parlement italien.* — Variations thermométriques et criminalité................................ 1 fr. »
46. Frigerio (Dr L.), *Directeur de l'Asile d'aliénés d'Alexandrie (Italie).* — L'oreille externe, étude d'anthropologie criminelle *(18 figures)*...... 2 fr. »
47. Alimena (D.-B.), *Professeur à l'Université de Naples.* — Le projet du nouveau Code pénal Italien (Zanardelli.)................................ 1 fr. 50
48. Joly (H.). — Les lectures dans les prisons de la Seine................ 1 fr. »
49. Benoit (Dr Georges). — De l'empoisonnement criminel en général......... 3 fr. »
50. Georg. Mauduit (Dr). — Du Cyanure de potassium en médecine-judiciaire... 3 fr. »
51. Alongi, *Direct. de la Colonie de Favignana.* — Le domicile forcé en Italie. 1 fr. »
52. André Frécon. (Dr). — Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire *(14 figures dans le texte)*.. 3 fr »
53. A. Lacassagne. — Des effets de la baïonnette du fusil Lebel.............. 1 fr.
54. Bertholon (Dr). — Anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans ... 1 fr. 50
55. J. Bassot (Dr). — Etude médico-légale sur l'empoisonnement par l'aconitine. 3 fr. »
56. M. Lannois (Dr). — *Agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, médecin des hôpitaux.* — La surdi-mutité et les sourds-muets devant la loi........ 1 fr. 50
57. L. Alamartine (Dr). — *Etude clinique et médico-légale sur les troubles nerveux consécutifs aux traumatismes*................................ 3 fr. »
58. A. Lacassagne. — Des ruptures de la matrice consécutives à des manœuvres abortives................................ 1 fr. »
59. A. Mathieu (Dr). — Essais sur les indications séméiologiques qu'on peut tirer de la forme des écrits des épileptiques *(avec 11 pl. hors texte)*......... 3 fr. 50
60. Paul Bernard (Dr). — De l'origine cardiaque de la mort subite .... 1 fr. »
61. Dr Maurice Benedikt, *Professeur à l'Université de Vienne.* — Etude métrique du crâne de Charlotte Corday .... 1 fr. »
62. Dr Lacassagne. — L'affaire du Père Bérard *(avec une planche)*.......... 1 fr. 50
63. Henri Joly. — Le IVe Congrès pénitentiaire international de St-Pétersbourg en 1890 .... 1 fr. »
64. — L'Anthropométrie judiciaire à Paris en 1889 *(4 planches)* .... 1 fr. 50
65. Bernardino Alimena. — La législation comparée dans ses rapports avec l'anthropologie, l'ethnographie et l'histoire................................ 1 fr. »

LYON
A. STORCK, Editeur
78, Rue de l'Hotel-de-Ville

PARIS
G. STEINHEIL, Éditeur
2. Rue Casimir-Delavigne, 2

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE ET DES SCIENCES PÉNALES

1. Von Hofmann, *Profes. de Méd. Légale à l'Univ. de Vienne.* – Etude Médico-légale sur les fractures du larynx........................... 1 fr.
2. Affaire de Tizsa-Eslar.. 1 fr.
3. R. Garraud, *Professeur à la Faculté de Droit de Lyon*, et Dr Paul Bernard. — Des attentats à la pudeur et des viols sur les enfants (*Avec Graphiques en couleur*).. 2 fr. »
5. G. Linossier, *Professeur Agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.* — Les Ptomaïnes et les Leucomaïnes au point de vue de la médecine légale 1 fr. 25
4. L. Bodio, *Direct. Gén. de la Statistique du Royaume d'Italie.* Statistique Criminelle en Italie.. 1 fr. »
6. Colajanni (Dr N.) — Oscillations thermométriques et délits contre les personnes 1 fr. »
7. L. Manouvrier. — Les crânes des suppliciés (*épuisé*).......................
8. Von Litszt (Profes.) de Marbourg. — Répartition Géographique des crimes et délits dans l'Empire allemand (*épuisé*)...............................
9. Von Maschka, *Profes. de Méd. Légale à l'Univ. allemande de Prague.* — Méningite regardée comme produite par un coup ; avortement suivi de mort ; mort paraissant due à la strangulation (*épuisé*)...................
10. Henry Coutagne. — Etude sur les principaux éléments du diagnostic médico-judiciaire de la mort par pendaison (*épuisé*)...........................
11. Vialette (Dr A.). — Des cicatrices au point de vue médico-légal.......... 3 fr. »
12. Keim (Dr). — De la fatigue et du surmenage au point de vue de l'hygiène et de la médecine légale... 3 fr. 50
13. Rollet, *Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.* — De la transmission de la Syphilis entre nourrissons et nourrices .... 1 fr. »
14. — Ladame (Dr), *Privat-docent à l'Univ. de Genève.* Affaire Lombardi. Suicide combiné d'assassinats commis par une mère sur ses enfants ... 2 fr. »
15. G. Tarde, *Juge à Sarlat.* — Positivisme et pénalité....................... 1 fr. »
16. Fochier, *Profes. à la Faculté de Méd. de Lyon*, et Henry Coutagne, *Chef des trav. de méd. lég. à la Fac.* — Avortement criminel démontré au bout de plusieurs mois par le diagnostic rétrospectif de la grossesse.. 1 fr. »
17. A. Bérard, *Docteur en Droit, Substitut du procureur général.* La criminalité à Lyon et dans les départements circonvoisins................ 1 fr. »
18. L. Hugounenq (Dr L.), *Agrégé à la Faculté de Médecine de Lyon.* — La putréfaction sur le cadavre et sur le vivant.............................. 1 fr. 25
19. Paul Bernard (Dr), — Considérations médico-légales sur la taille et le poids depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte (*épuisé*) ....
20. Paul Bernard (Dr), — Des viols et attentats à la pudeur sur les adultes.. 1 fr. »
21. A. Lacassagne (Dr), *Professeur à la Faculté de Médecine de Lyon.* — De la submersion expérimentale. Rôle de l'estomac comme réservoir d'air chez les plongeurs.. 1 fr. »
22. A. Bournet. — Une mission en Corse, notes d'Anthropologie criminelle.... 1 fr. »
23. A. Bournet (Dr), — La Criminalité en Corse............................ 1 fr. »
24. L. Lorion (Dr), *Médecin de la Marine.* — Criminalité et Médecine judiciaire en Cochinchine.. 2 fr. 50
25. M. Lannois (Dr), *Agrégé à la Faculté de Lyon.* — De l'oreille au point de vue anthropologique et médico-légal. (*Fig. dans le texte*) .... 2 fr.
26. Louis Ravoux (Dr), — Du dépeçage criminel au point de vue anthropologique et médico-légal. Notes de M. le Prof. Lacassagne (*4 planc. en phototypie.*). 5 fr. »
27. Louis Percheron (Dr), *Médecin de Marine.* — Contribution à l'étude clinique et médico-légale des contusions et ruptures du foie.......... 2 fr. 50